

## ENQUÊTE SUR L'INSERTION A 6 MOIS DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION ET SUR LA QUALITÉ DE L'ALTERNANCE

### *Présentation des résultats*

---

5 mai 2014, N/Ref : 1326.11



# Sommaire

---

- 1. Rappel méthodologique** 3
- 2. Le nombre de contrats de professionnalisation** 6
- 3. Présentation des principaux résultats** 8

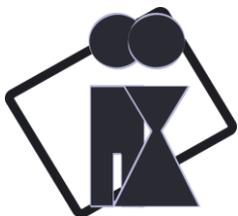
- ▶ ***Le FPSPP a décidé la mise en place d'une enquête quantitative d'envergure nationale, destinée à mesurer l'efficacité et le rôle du contrat de professionnalisation dans l'insertion dans l'emploi.***

Son objectif est :

- En priorité, **mesurer l'ampleur et la qualité de l'insertion** à 6 mois, inscrite dans le parcours professionnel global de la personne (c'est-à-dire avant, pendant et après).
- En corollaire, **disposer d'éléments sur la qualité du parcours de l'alternance**, concernant :
  - L'orientation,
  - L'accompagnement dans l'entreprise et par l'organisme de formation,
  - L'articulation avec la vie personnelle,
- ... et qui permettent ainsi **d'identifier ce qui conditionne le succès** du contrat de professionnalisation.

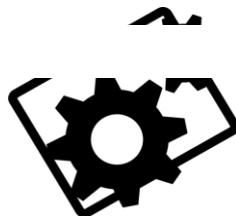
## 1. Rappel méthodologique

# Rappel de la méthodologie



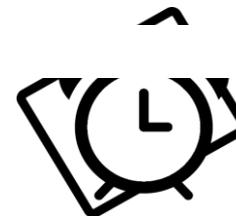
## Echantillon

- Cible : **60 000** bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation
- Les fichiers de contacts, fournis par chaque OPCA, proviennent d'une extraction des CP, terminés entre le 1er juillet 2012 et le 30 juin 2013, hors rupture (soit hors licenciement, démission, rupture amiable). Les ruptures administratives (pour absence ponctuelle par exemple) n'ont pas été considérées comme des ruptures et ont été conservées.



## Mode de recueil

Nombre d'interviews	Total	Internet	Papier	Taux de retour
<b>TOTAL</b>	<b>12 336</b>	<b>4 046</b>	<b>8 290</b>	<b>22%</b>
AFDAS	325	312	13	33%
AGEFOS PME	2 123	515	1 608	19%
CONSTRUCTYS	514	110	404	19%
FAFIEC	593	244	349	20%
FAFSEA	350	222	128	29%
FAFTT	297	130	167	20%
FORCO	1 375	306	1 069	19%
OPCA Transports	396	115	281	23%
OPCA 3+	303	73	230	24%
OPCABAIA	301	141	160	23%
OPCAIM	845	489	356	28%
OPCALIA	1 443	327	1 116	19%
ANFA	1 122	377	745	40%
OPCA DEFI	302	95	207	23%
INTERGROS	296	107	189	21%
FAFIH	390	131	259	20%
OPCALIM	305	165	140	31%
OPCA PL / ACTALIANS	400	78	322	23%
UNIFAF	355	44	311	28%
UNIFORMATION	301	65	236	22%



## Dates de terrain

- Envoi des invitations par email
  - 1<sup>er</sup> envoi : le 20 janvier 2014
  - 1<sup>ère</sup> relance : le 27 janvier 2014
  - 2<sup>ème</sup> relance : le 3 février 2014
  - 3<sup>ème</sup> relance : le 10 février 2014
- Envoi des questionnaires papier (avec choix de répondre par Internet ou sur papier)
  - 1<sup>er</sup> envoi : du 20 au 23 janvier 2014
  - Complément d'envoi et relances : du 17 au 19 février
- Relances téléphoniques :
  - Du 14 au 21 mars 2014
- Date de clôture du terrain online et postal:
  - Le 2 avril 2014

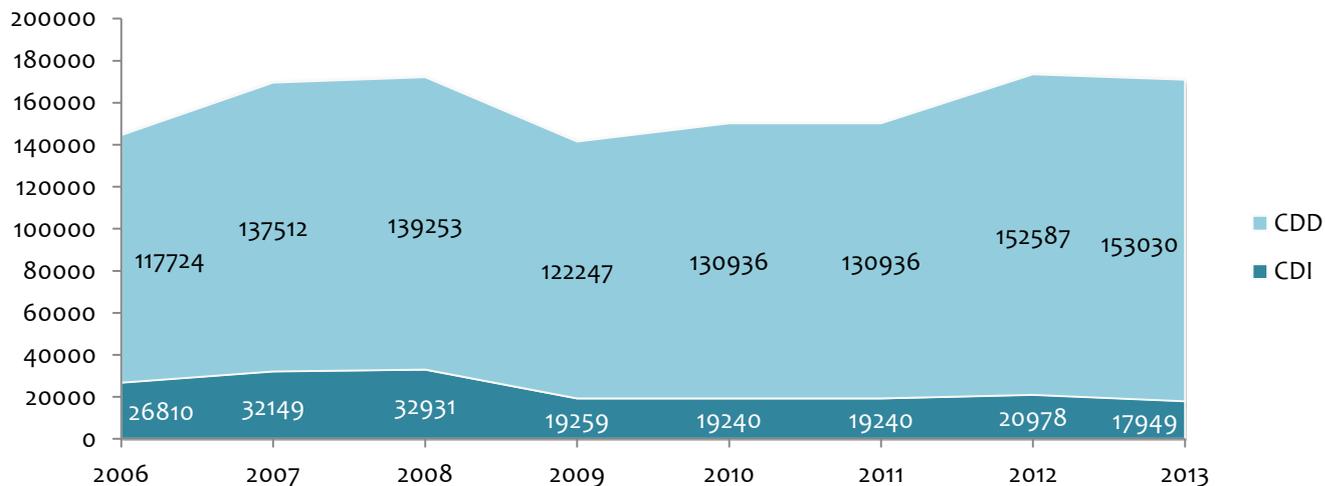
# Redressement

- Un **redressement** de l'échantillon a été appliqué afin de constituer un échantillon représentatif de la base des bénéficiaires. Il a été appliqué sur les critères suivant :
  - Redressement par OPCA : sur le niveau de formation visé (à partir de la répartition dans la base fournie par l'OPCA)
  - Redressement supplémentaire pour le total des 20 OPCA sur:
    - Sexe / Age / Région / Type de qualification / Poids des OPCA

## 2. Le nombre de contrats de professionnalisation

► **Evolution du nombre de contrats de professionnalisation depuis 2006**

**Evolution du nombre de contrat de professionnalisation entre 2006 et 2013**



En 2012, on compte en outre 2726 CIPI et 3807 CDPI, soit un total de 180 098 contrats.

### 3. Présentation des principaux résultats

Les résultats sont issus de l'administration du questionnaire et de son dépouillement par TNS Sofres

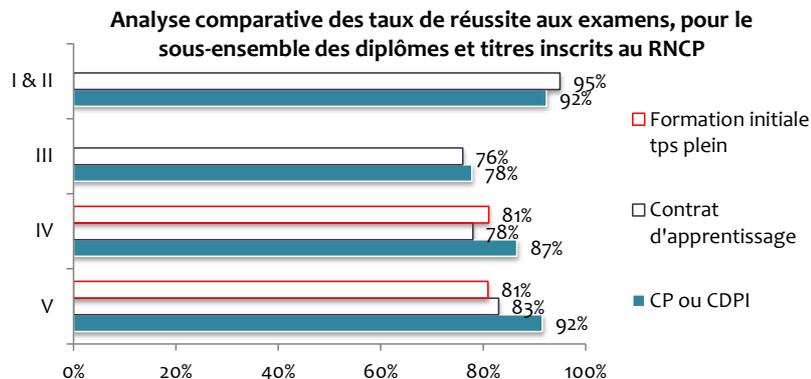
## Examen à l'issue de la formation : une validation de qualification très élevée

- ▶ 86% des répondants ont déclaré que la formation en contrat de professionnalisation ou CDPI a fait l'objet d'un examen, test ou d'une évaluation
- ▶ Parmi eux, 97% se sont présentés à l'examen.
- ▶ 89% des répondants s'étant présentés à l'examen l'ont réussi

### Sous ensemble RNCP

Parmi ceux ayant suivi un diplôme ou titre inscrit au RNCP, 86% ont réussi l'examen.

Ce taux de réussite est supérieur au contrat d'apprentissage pour les niveaux V à III et à la formation initiale pour les niveaux V et IV.



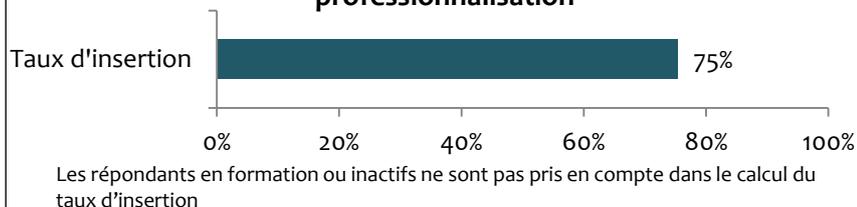
## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI : une insertion dans l'emploi très élevée et une poursuite d'étude non négligeable

- **75% des personnes qui se destinent à la vie active sont en emploi (taux d'insertion)**

Le taux d'insertion est défini comme étant la part des sortants occupant un emploi divisé par l'ensemble des sortants présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Il n'existe pas de définition unique du taux d'insertion, la DEPP prend en compte les inactifs dans le calcul du taux, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne prend en compte que les diplômés en emploi ou au chômage.

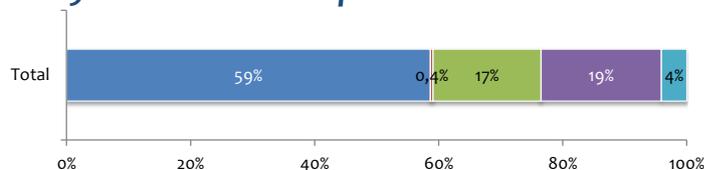
### Taux insertion 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation



- **17% des répondants poursuivaient leurs études 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation et 19% étaient sans emploi à cette échéance**

#### Calcul du taux d'insertion

$$= \frac{[\text{« En emploi »} + \text{« En cours de création d'entreprise »}]}{[\text{total} - \text{« Autre »} - \text{« En formation »}]}$$

$$\text{Soit} = \frac{[59\% + 0,4\%]}{[100\% - 4\% - 17\%]}$$


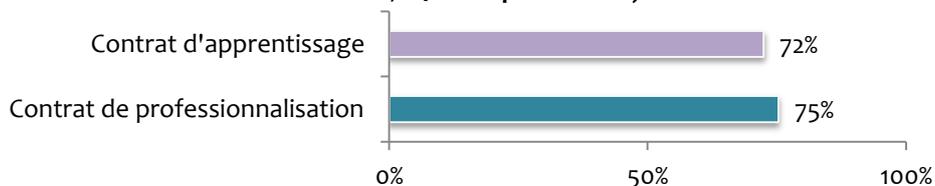
■ En emploi ■ En cours de création d'entreprise ■ En formation ■ Sans emploi ■ Autre

## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Ce taux d'insertion après un contrat de professionnalisation apparaît globalement un peu plus élevé qu'après un contrat d'apprentissage**

Il s'agit cependant d'une approche globale qui ne tient pas compte des différences de publics (âge notamment) ni des types de formation qui ne sont pas exactement les mêmes dans les 2 dispositifs (le contrat de professionnalisation étant plus large et plus professionnalisant dans sa conception). En particulier l'insertion des plus hauts niveaux (III, II et I) est plus performante pour les contrats d'apprentissage.

### Comparaison des taux d'insertion dans l'emploi (à 6 mois pour les CP, à 7 mois pour les CA)

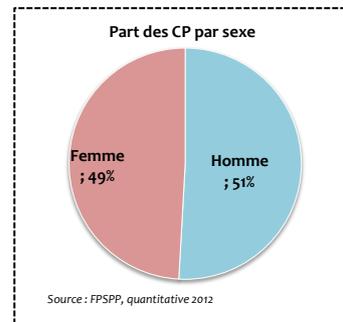
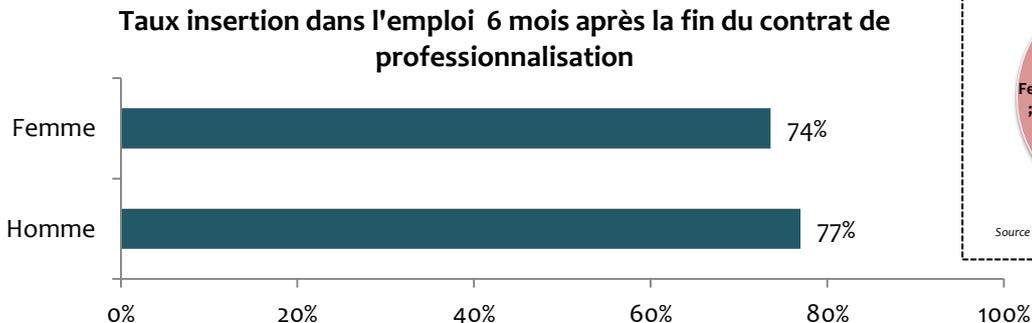


Source pour les contrats d'apprentissage : Ministère Education Nationale, DEPP, Note d'Information d'août 13.15 sur l'insertion professionnelle 7 mois après le fin des études (2012), redressement effectué sans les inactifs

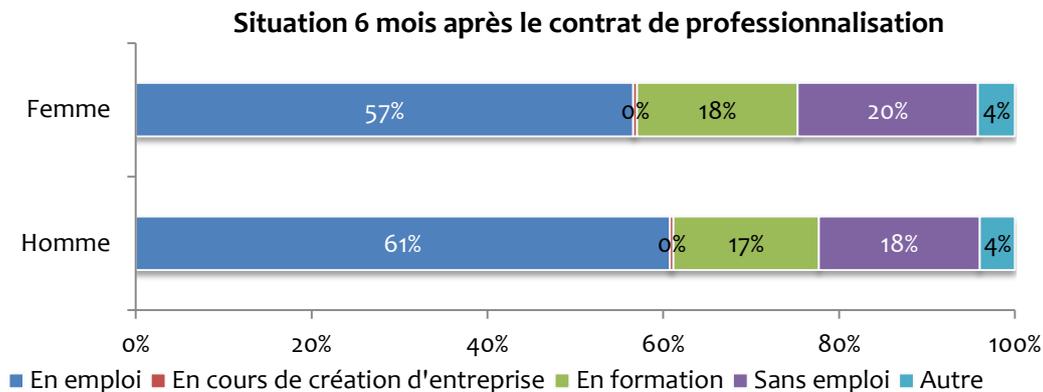
A titre de comparaison, l'enquête Génération du Cereq sur la génération 2010 précise que 6 mois après la sortie du système éducatif (janvier 2011), le taux de chômage était d'environ 28%. Le contrat de professionnalisation semble ainsi globalement permettre une meilleure insertion dans l'emploi à 6 mois.

## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Un taux d'insertion des hommes (77%) légèrement supérieur à celui des femmes (74%)**

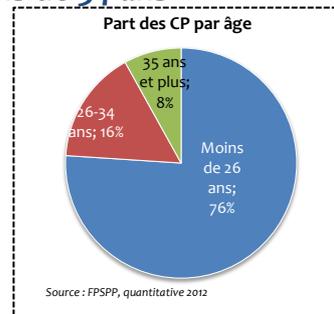
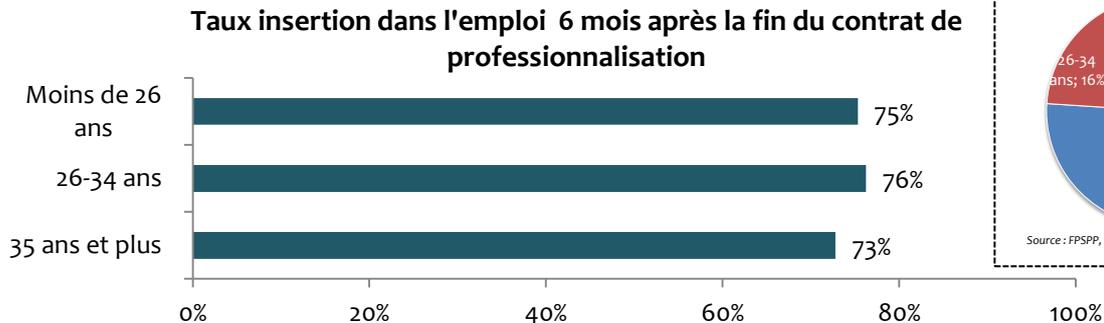


Les répondants en formation ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion



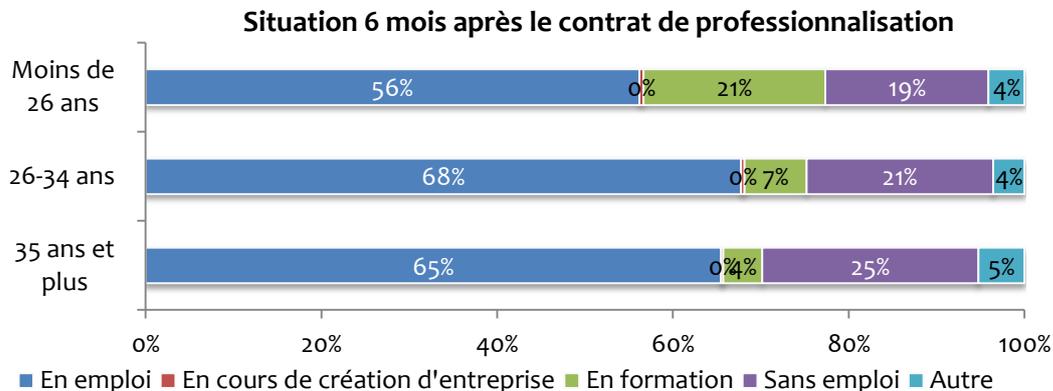
## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

### ► Un taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois supérieur pour les moins de 34 ans



Les répondants en formation ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion

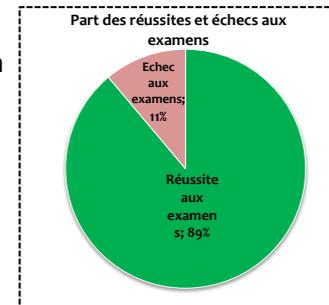
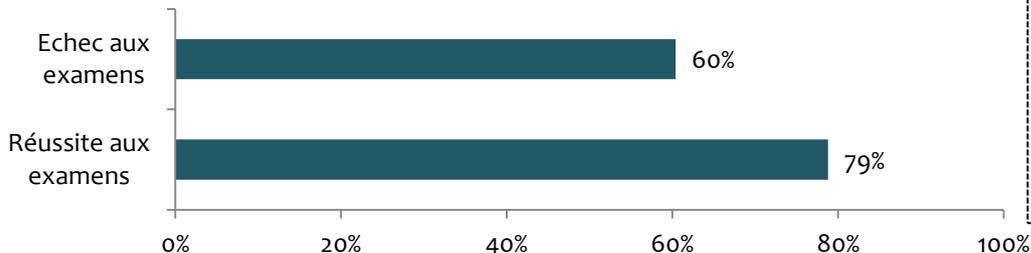
- Les moins de 26 ans logiquement davantage en poursuite d'études



## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

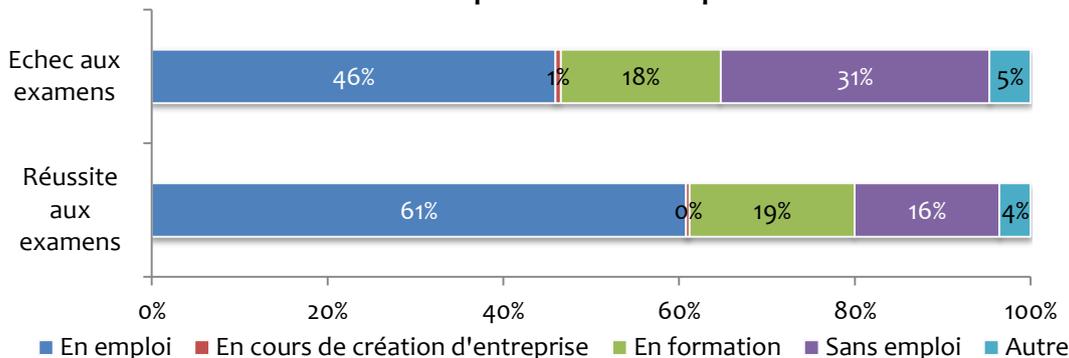
- **La réussite aux examens est un facteur clé d'insertion dans l'emploi (les bénéficiaires ayant réussi l'examen, test ou évaluation ont un taux d'insertion dans l'emploi très supérieur)**

### Taux insertion 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation



Les répondants en formation ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion

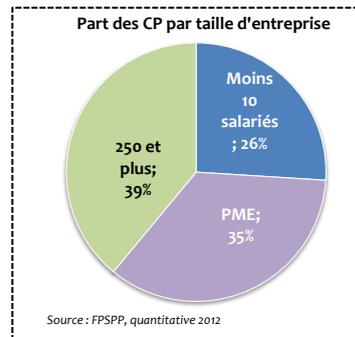
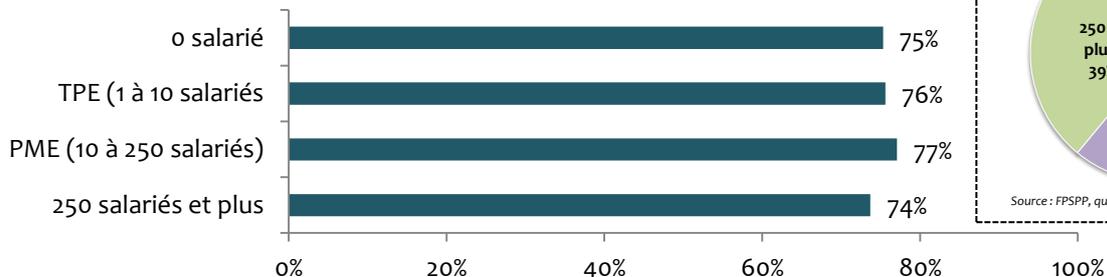
### Situation 6 mois après le contrat de professionnalisation



## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

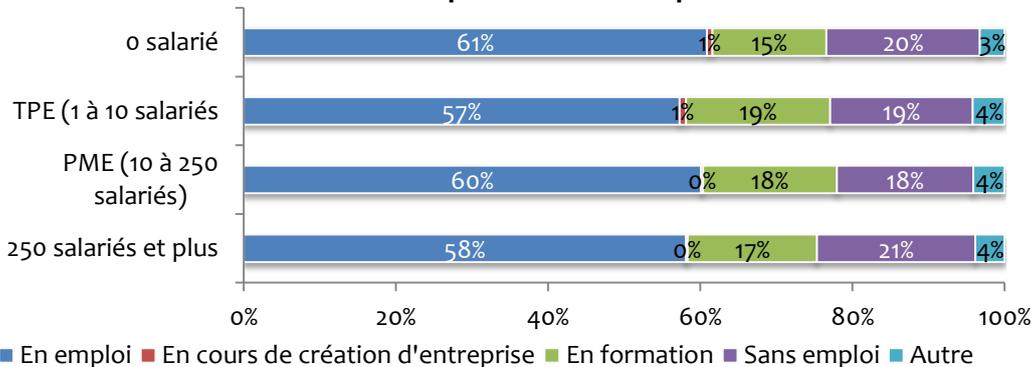
- **Le taux d'insertion dans l'emploi relativement homogène quelle que soit la taille de l'entreprise du CP ou CDPI**

### Taux insertion dans l'emploi 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation



Les répondants en formation ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion

### Situation 6 mois après le contrat de professionnalisation

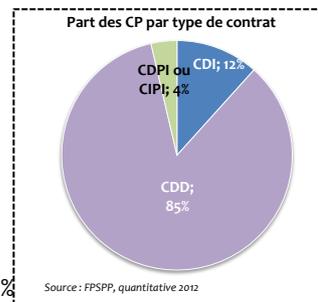
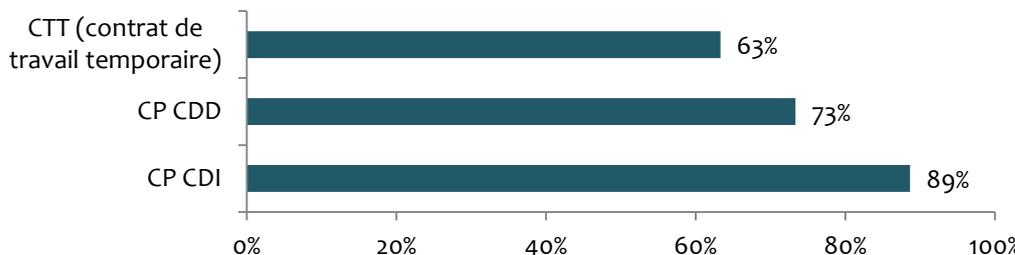


Cet indicateur ne peut être interprété en l'état. Il fera l'objet d'un zoom complémentaire

## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

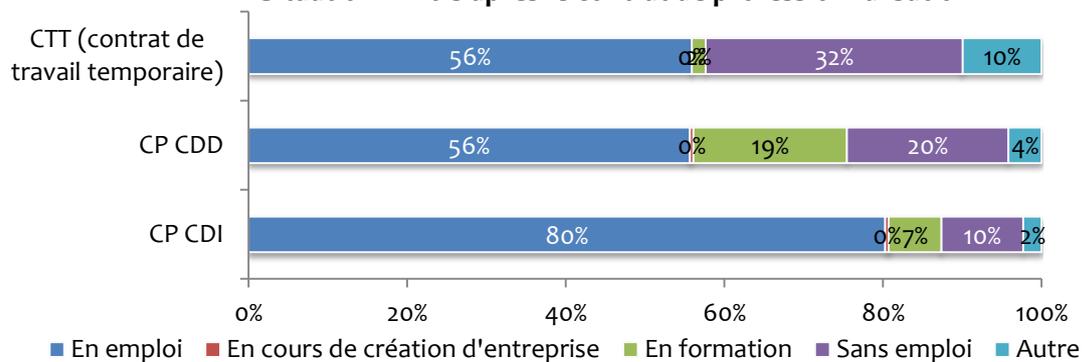
- **Le taux d'insertion dans l'emploi est logiquement très élevé après un contrat de professionnalisation en CDI**

### Taux insertion 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation



Les répondants en formation ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion

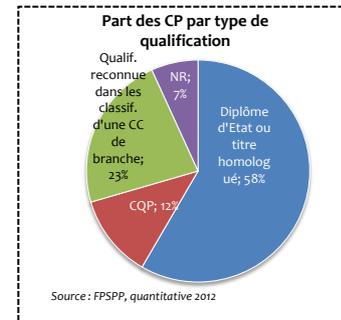
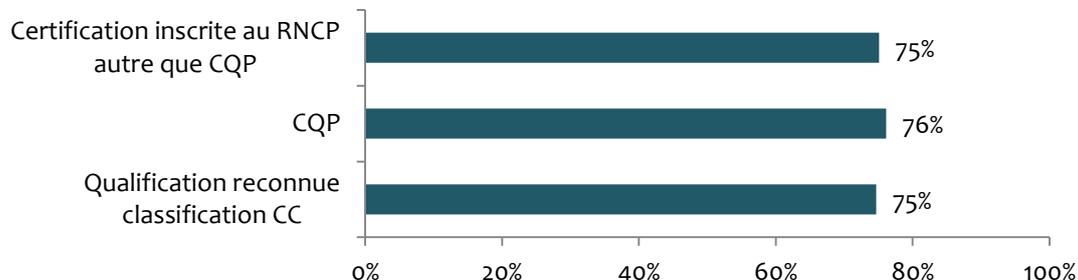
### Situation 6 mois après le contrat de professionnalisation



## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Le taux d'insertion dans l'emploi très homogène en fonction du type de qualification mais devrait être très contrasté en fonction des branches et OPCA**

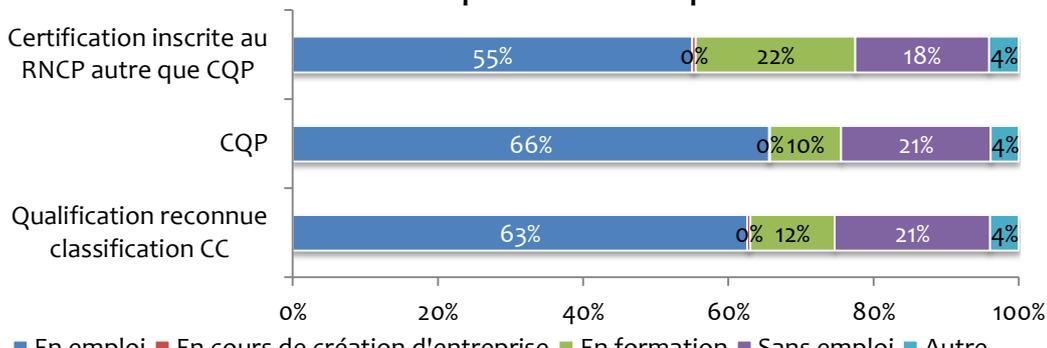
### Taux insertion 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation



Les répondants en formation ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion

- Mais la poursuite d'études est beaucoup plus importante après un diplôme ou un titre inscrit au RNCP.

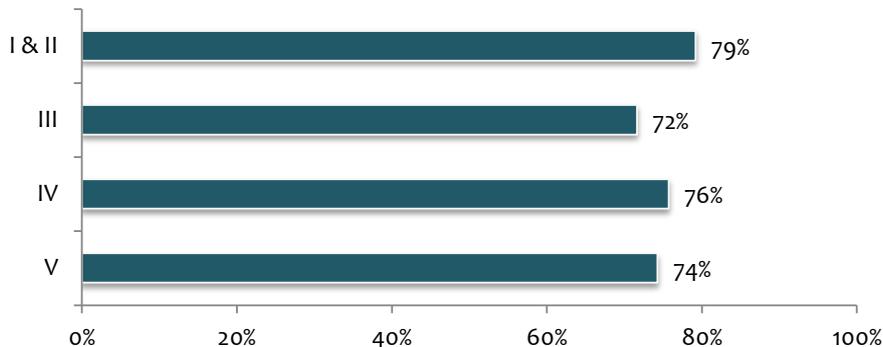
### Situation 6 mois après le contrat de professionnalisation



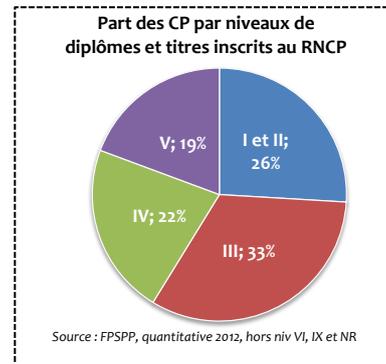
## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Un taux d'insertion dans l'emploi supérieur pour les bénéficiaires ayant préparé un diplôme ou un titre inscrit au RNCP de niveaux I & II**

### Taux d'insertion 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation pour les titres et diplômes inscrits au RNCP



Graphique hors CQP et qualification reconnue CC



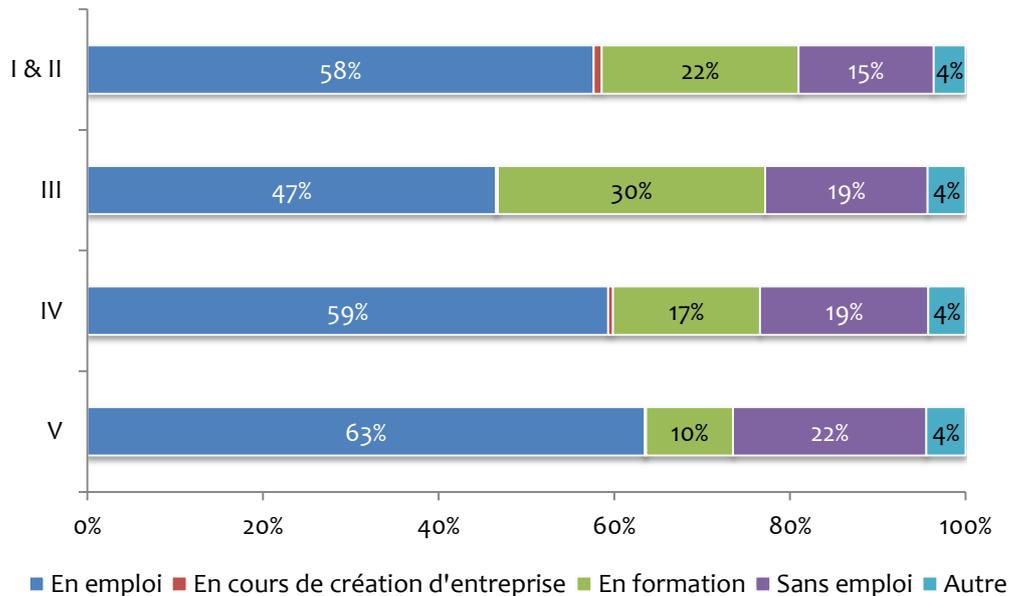
A noter que la réussite à l'examen est un facteur déterminant pour faciliter l'insertion des jeunes ayant suivi un diplôme ou un titre de niveau V et IV.

En effet, le taux d'insertion passe de 74% à 80% pour les diplômés d'un niveau V, de 76% à 80% pour les diplômés d'un niveau IV, de 72% à 76% pour les diplômés d'un niveau III et de 79% à 80% pour les diplômés d'un niveau I & II.

## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

A noter que le taux d'insertion des bénéficiaires n'ayant pas réussi l'examen en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un titre inscrit au RNCP est de 62%, contre environ 44% pour le contrat d'apprentissage.

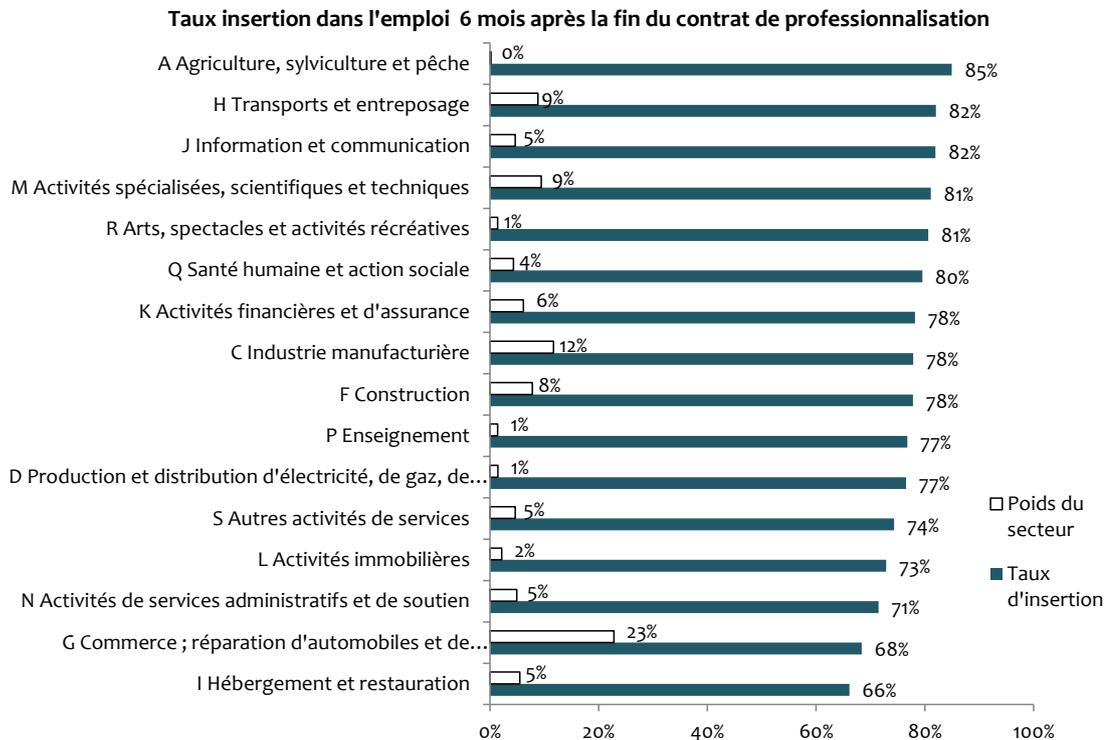
- A noter l'important taux de poursuite d'études des niveaux III (BTS, DUT, etc.), qui traditionnellement poursuivent vers une licence professionnelle (niveau II).



Graphique hors CQP et qualification reconnue CC

## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

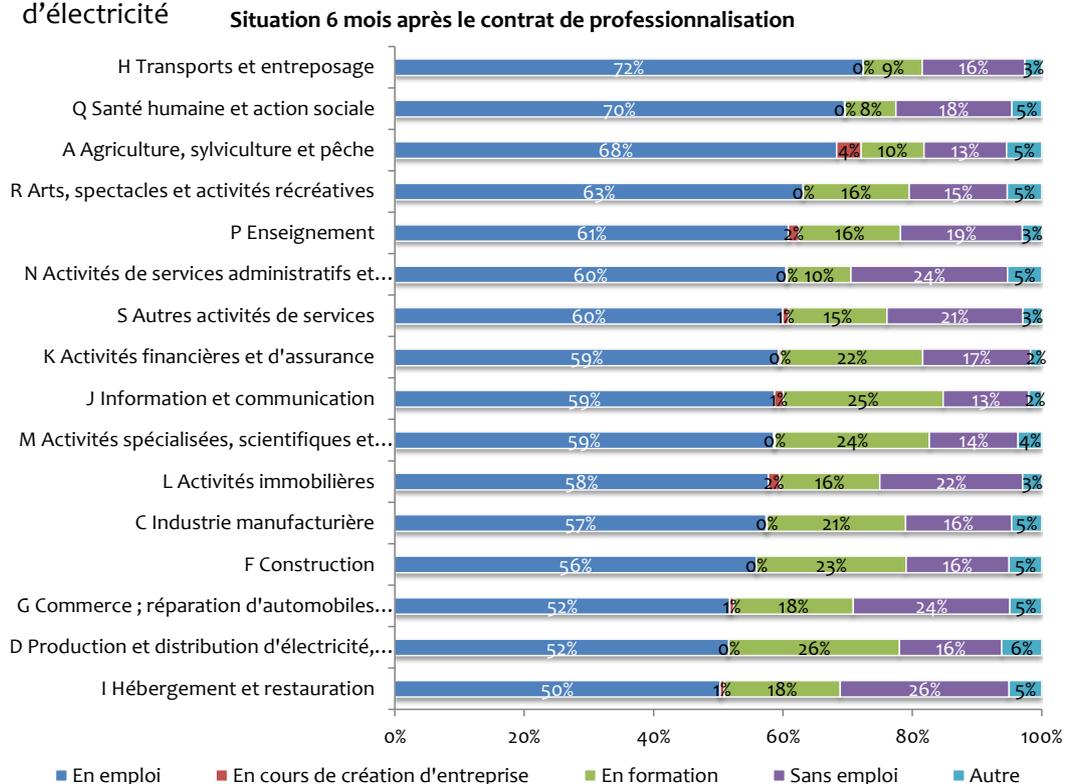
- **Le taux d'insertion dans l'emploi est plus élevé après un contrat de professionnalisation ou un CDPI dans une entreprise qui relève des secteurs de des Transports et l'Information et communication (télécoms, informatique, etc.)**



Les répondants "en formation" ou "autres" ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion

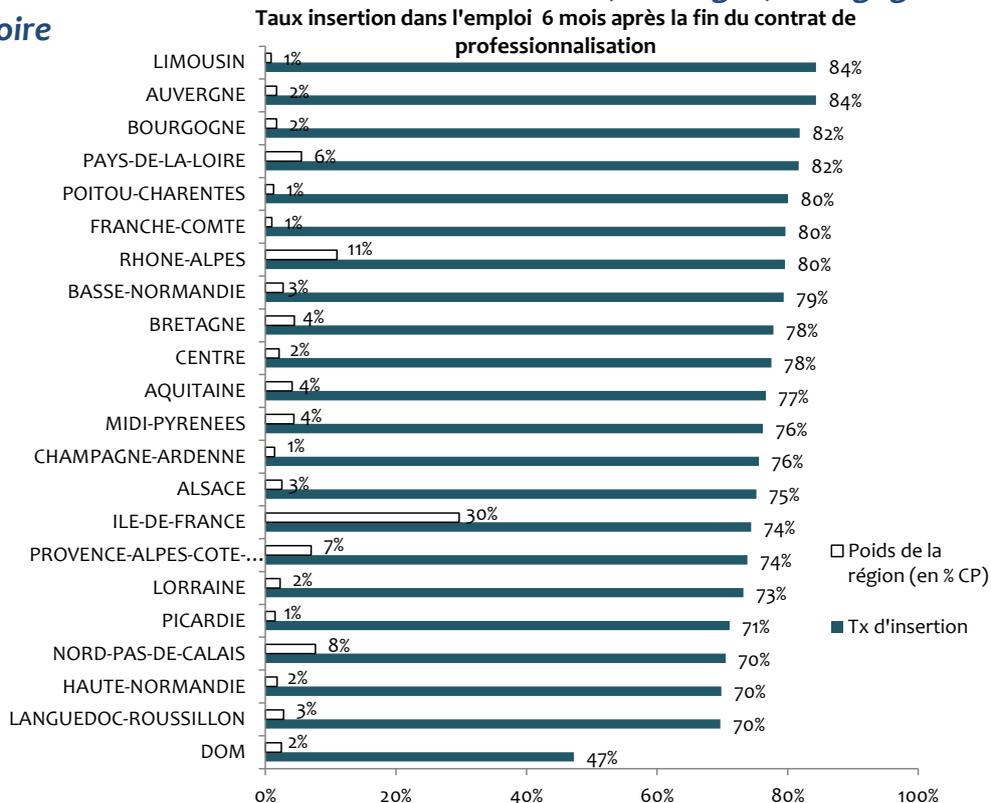
## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- L'importante part des poursuites d'études après un CP dans les secteurs de l'Information communication (télécoms et informatique) et Activités spécialisées scientifiques et techniques (ingénierie, R&D, études, etc.) et Production et distribution d'électricité



## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Le taux d'insertion dans l'emploi est plus élevé après un contrat de professionnalisation ou un CDPI dans le Limousin, Auvergne, Bourgogne et Pays de la Loire**

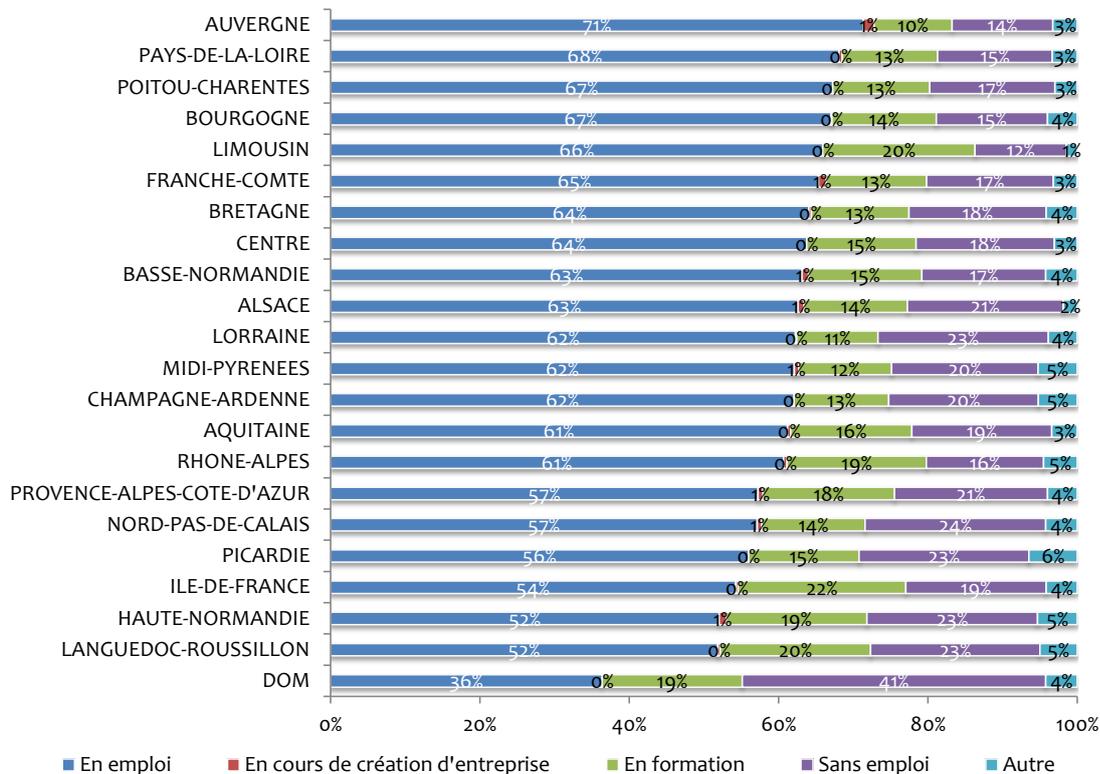


Les répondants "en formation" ou "autres" ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion

## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

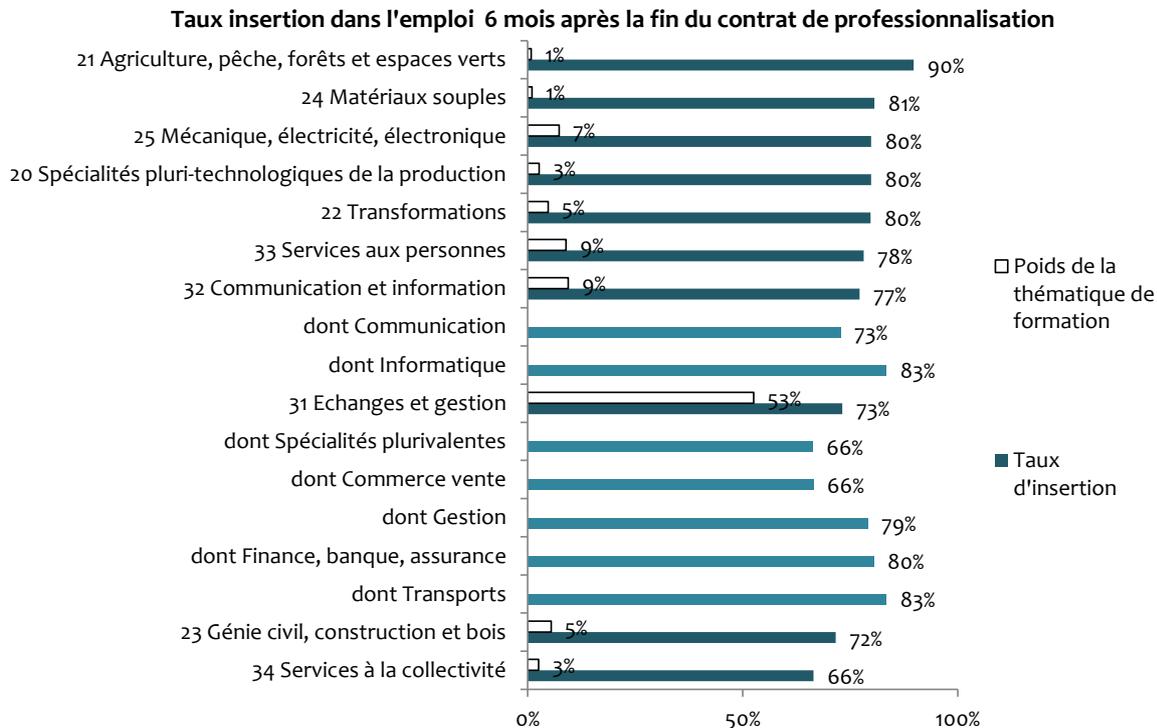
- L'importante part des poursuites d'études après un CP en Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Limousin

### Situation 6 mois après le contrat de professionnalisation



## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Le taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois est plus élevé après des formations dans les domaines de l'Agriculture, l'Informatique, les Transports, et les Matériaux souples**

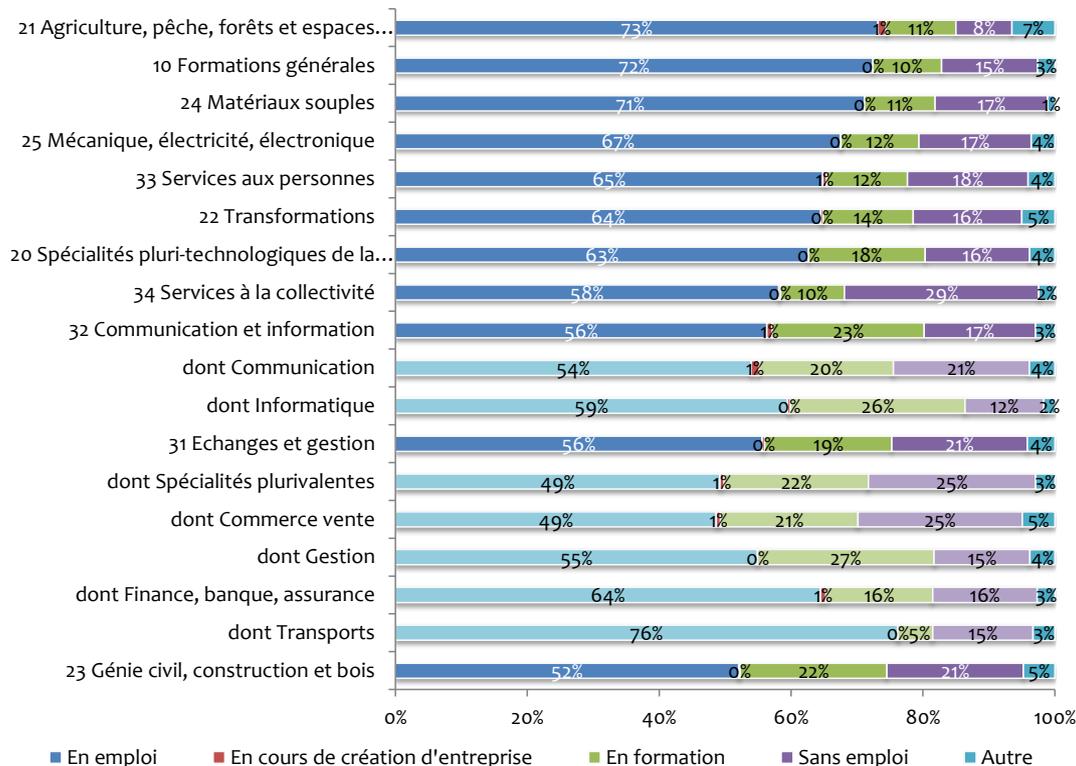


Les répondants en formation ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'insertion

## Situation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- L'importante part des poursuites d'études après un CP dans les domaines de l'Informatique, de la Gestion et du Génie civil

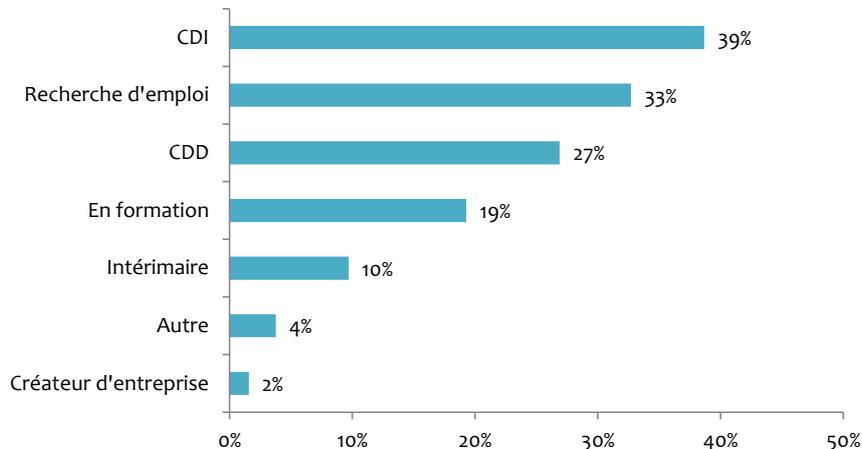
### Situation 6 mois après le contrat de professionnalisation



## PARCOURS au cours de la période de 6 mois ayant suivi la fin du CP ou CDPI

(Qu'ils soient en emploi, sans emploi ou en formation 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation)

- **70% des bénéficiaires d'un CP ou CDPI ont au moins une fois été en emploi au cours des 6 mois qui ont suivi la fin du CP ou CDPI (39% en CDI, 27% en CDD, 10% en mission d'intérim et 2% en création d'entreprise)**

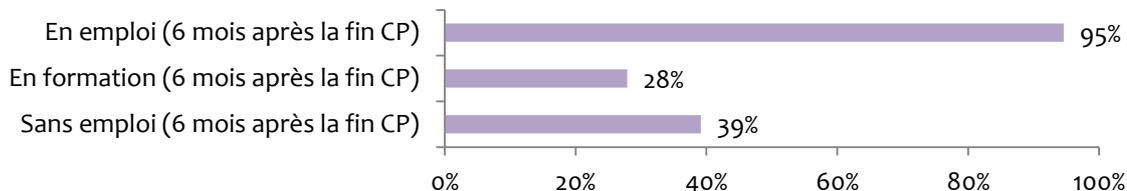


Q17 : Quelles ont été les différentes situations que vous avez connues durant les 6 mois ayant suivi la fin du CP ou CDPI ? (12131 répondants)

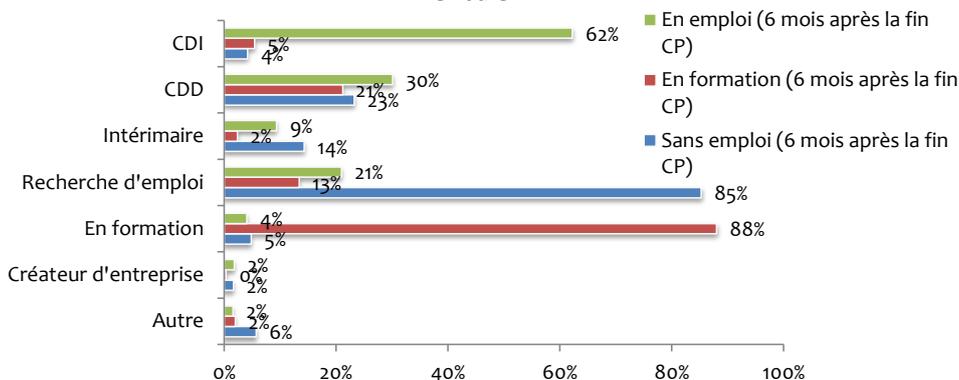
## Parcours au cours des 6 mois ayant suivi la fin du CP ou CDPI

- ▶ Parmi eux, les bénéficiaires sans emploi à 6 mois ont été tout de même 39% à avoir été au moins une fois en emploi au cours des 6 mois qui ont suivi la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

### Part des bénéficiaires ayant au moins une fois connu un type d'emploi (intérim, CDD, CDI ou création d'entreprise) au cours des 6 mois qui ont suivi la fin du CP ou du CDPI



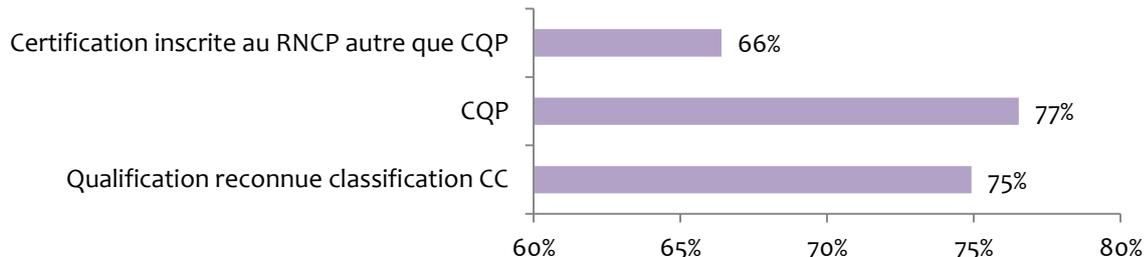
### Le différentes situations connues durant les 6 mois ayant suivi la fin du CP ou CDPI



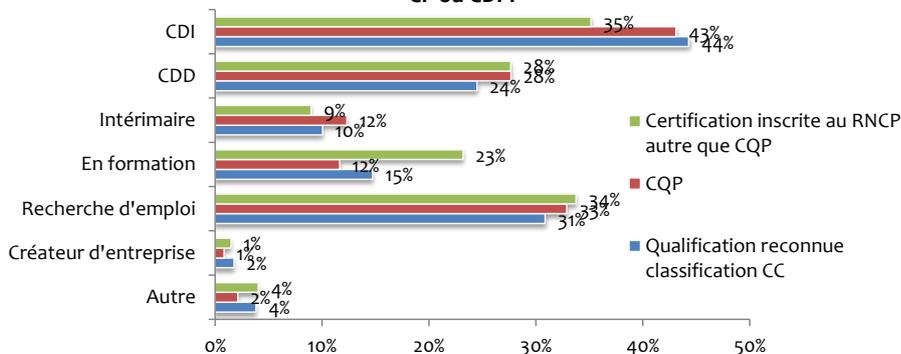
## Parcours au cours des 6 mois ayant suivi la fin du CP ou CDPI

- **Les bénéficiaires d'un CQP ou d'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche ont connu davantage de situation d'emploi que les bénéficiaires d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP**

**Part des bénéficiaires ayant au moins une fois connu un type d'emploi (intérim, CDD, CDI ou création d'entreprise) au cours des 6 mois qui ont suivi la fin du CP ou du CDPI**



**Le différentes situations connues durant les 6 mois ayant suivi la fin du CP ou CDPI**



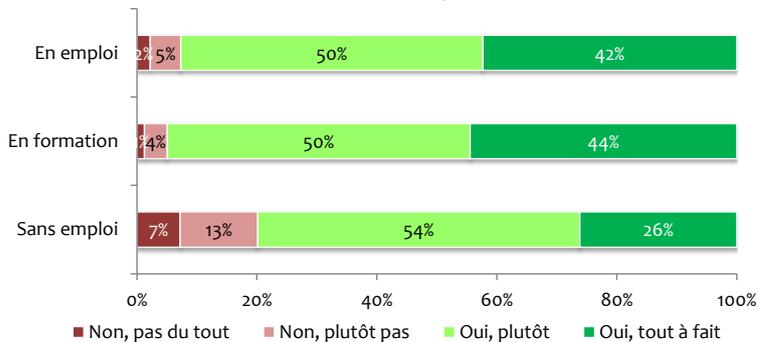
## Une importante satisfaction et une quasi-unanimité sur la recommandation du contrat de professionnalisation ou CDPI

- ▶ 90% des bénéficiaires sont satisfaits de leur contrat de professionnalisation ou CDPI et 94% le recommanderaient à des proches (famille, amis) (y compris ceux ayant échoué à l'examen et ceux sans emploi)

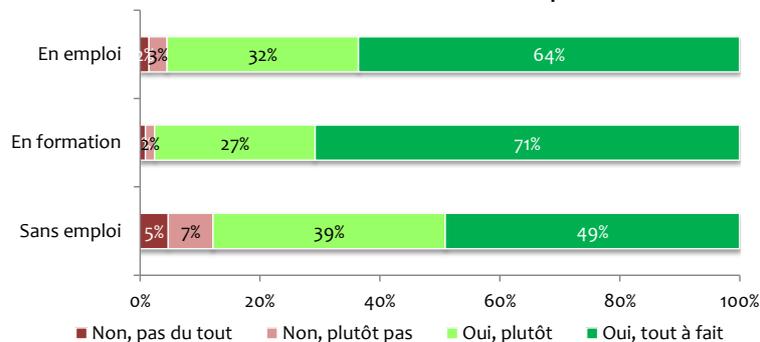
- ▶ Les répondants en emploi ou en formation 6 mois après le CP ou CDPI ont logiquement un taux de satisfaction supérieur

- ▶ De même ils le recommanderaient davantage

Niveau de satisfaction globale du CP ou CDPI

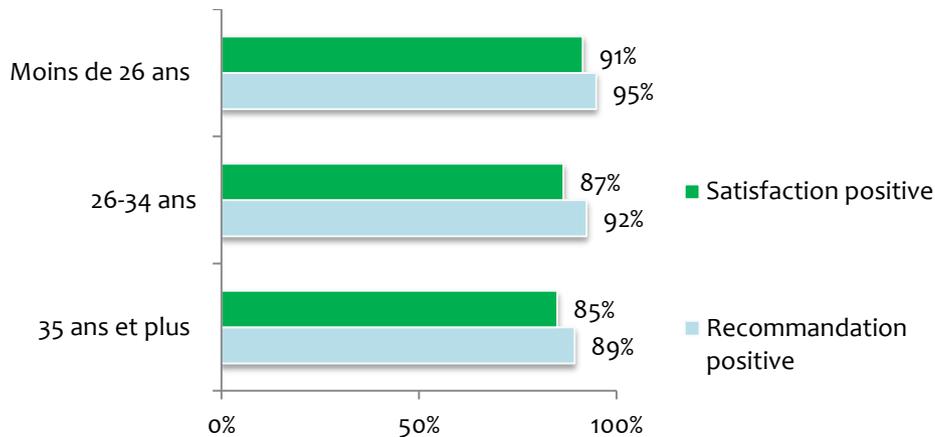


Recommandation du CP ou CDPI à des proches



## Satisfaction globale et recommandation du contrat de professionnalisation ou CDPI

- Avec l'âge, la satisfaction a tendance à baisser un peu, à corrélér avec le taux de sous-emploi qui augmente avec l'âge

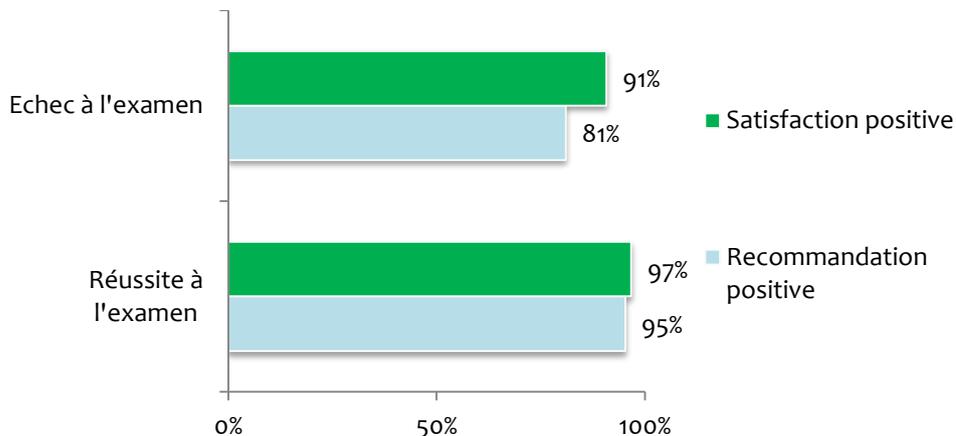


Le taux de satisfaction positive est calculé en additionnant ceux "Très satisfaits" et ceux "Plutôt satisfaits"

Le taux de recommandation positive est calculé en additionnant ceux qui recommanderaient "Oui, tout à fait" le CP et ceux qui le recommanderaient "Oui, plutôt"

## Satisfaction globale et recommandation du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Le taux de satisfaction et de recommandation est plus élevé pour les bénéficiaires ayant réussi l'examen, test ou évaluation**



Le taux de satisfaction positive est calculé en additionnant ceux "Très satisfaits" et ceux "Plutôt satisfaits"

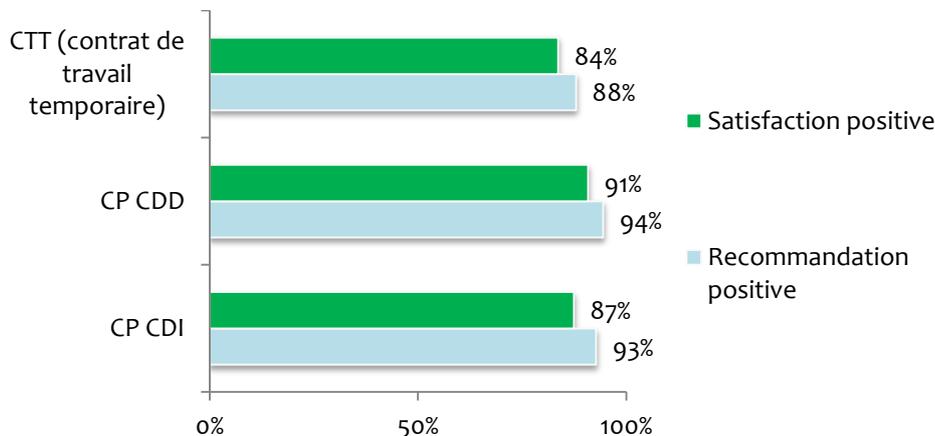
Le taux de recommandation positive est calculé en additionnant ceux qui recommanderaient "Oui, tout à fait" le CP et ceux qui le recommanderaient "Oui, plutôt"

Sur la population des contrats de professionnalisation faisant l'objet d'un « examen »

## Satisfaction globale et recommandation du contrat de professionnalisation ou CDI

- **Fait apparemment paradoxal, le taux de satisfaction et de recommandation est plus élevé pour les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation en CDD**

Cela s'explique par le fait que les bénéficiaires poursuivant leurs études expriment une satisfaction plus importante et que les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation en CDD ont davantage poursuivi leurs études.



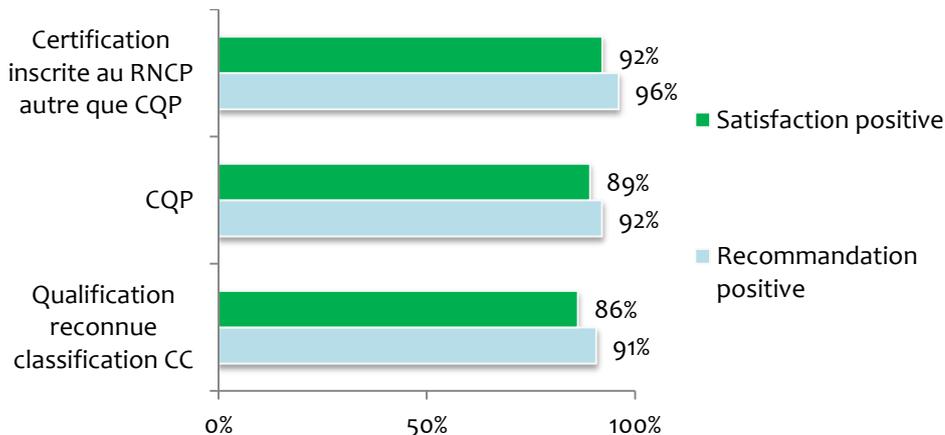
Le taux de satisfaction positive est calculé en additionnant ceux "Très satisfaits" et ceux "Plutôt satisfaits"

Le taux de recommandation positive est calculé en additionnant ceux qui recommanderaient "Oui, tout à fait" le CP et ceux qui le recommanderaient "Oui, plutôt"

## Satisfaction globale et recommandation du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Les taux de satisfaction et de recommandation sont un peu plus élevés après la préparation d'une certification inscrite au RNCP autre que CQP**

Cela s'explique par le fait que les bénéficiaires poursuivant leur étude expriment une satisfaction plus importante et que ceux qui ont préparé une certification inscrite au RNCP (autre que CQP) ont davantage poursuivi leurs études.

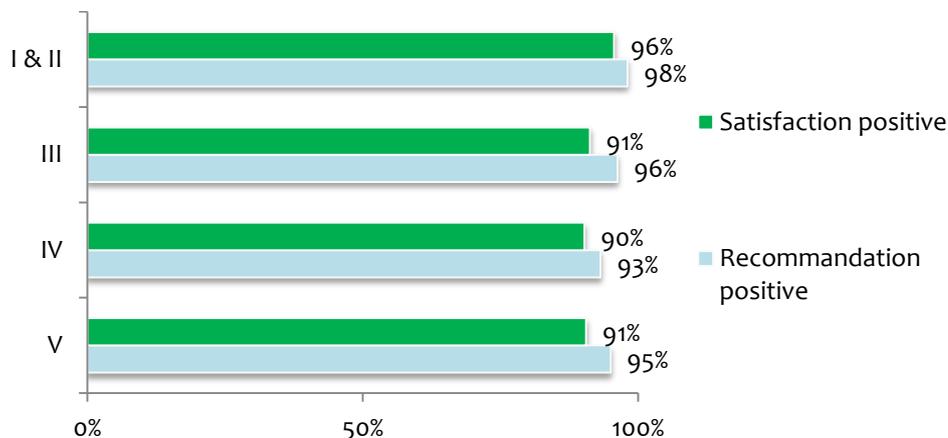


*Le taux de satisfaction positive est calculé en additionnant ceux "Très satisfaits" et ceux "Plutôt satisfaits"*

*Le taux de recommandation positive est calculé en additionnant ceux qui recommanderaient "Oui, tout à fait" le CP et ceux qui le recommanderaient "Oui, plutôt"*

## Satisfaction globale et recommandation du contrat de professionnalisation ou CDPI

- Les taux sont un peu plus élevés pour les diplômés et titrés inscrits au RNCP de niveaux I & II, qui connaissent le taux d'insertion dans l'emploi plus important



Le taux de satisfaction positive est calculé en additionnant ceux "Très satisfaits" et ceux "Plutôt satisfaits"

Le taux de recommandation positive est calculé en additionnant ceux qui recommanderaient "Oui, tout à fait" le CP et ceux qui le recommanderaient "Oui, plutôt"

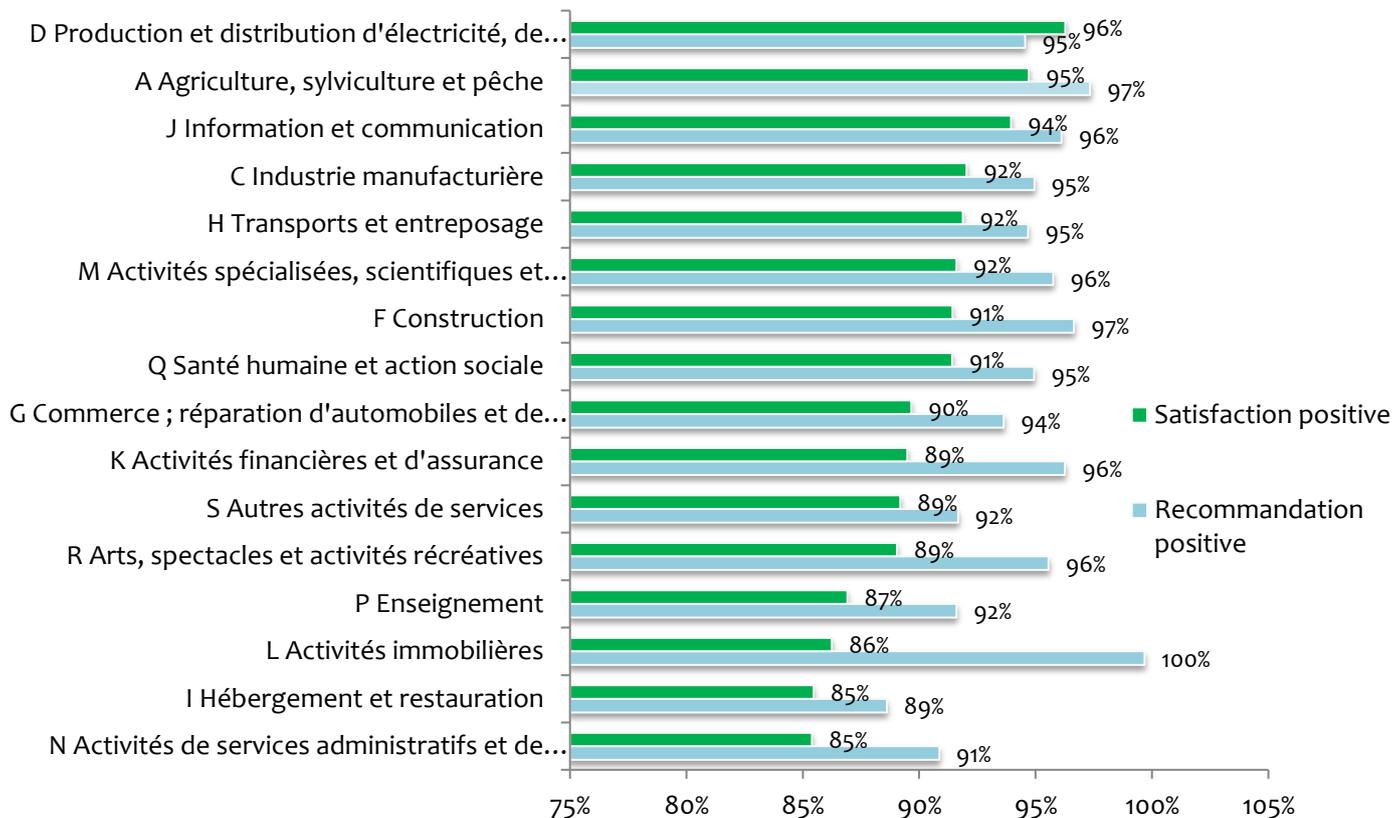
## Satisfaction globale et recommandation du contrat de professionnalisation ou CDPI

- ▶ ***Le taux de satisfaction est plus élevé pour les bénéficiaires ayant le CP ou CDPI dans les secteurs de la Production et distribution d'électricité et de l'Agriculture***

Pour rappel, le taux d'insertion après un CP ou CDPI dans le secteur de l'agriculture est le plus élevé.

- ▶ ***Le taux de recommandation est de même plus élevé dans l'Agriculture ; apparaissent aussi bien positionnés la Construction, les Activités immobilières ou encore la culture***

## Niveau de satisfaction positive et de recommandation positive en fonction du secteur dans lequel a été effectué le CP ou CDPI

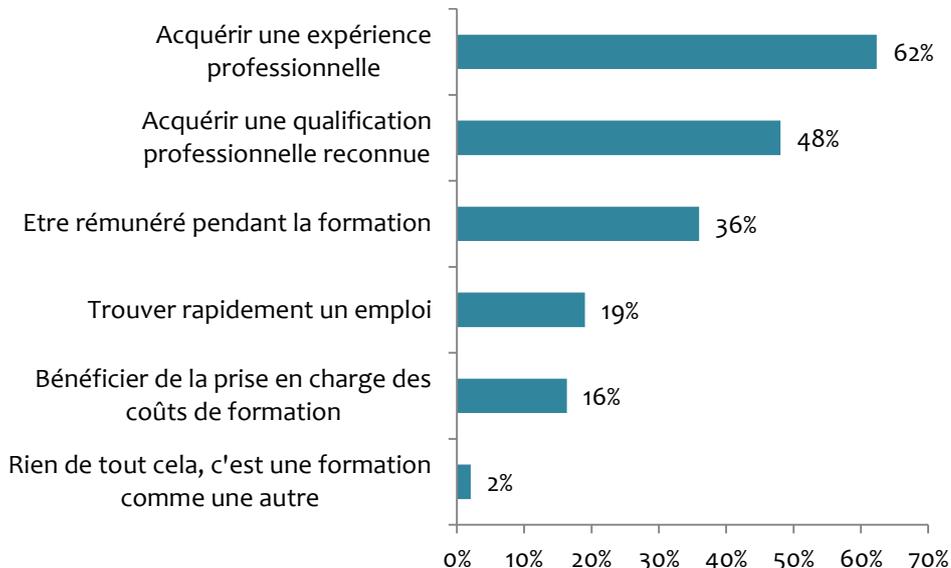


Pour la satisfaction : addition de ceux qui sont "Tout à fait satisfaits" et "Plutôt satisfaits"

Pour la recommandation : addition de ceux qui recommanderaient "Tout à fait" et "Plutôt oui" le CP

## Satisfaction globale du contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Pour 62% des bénéficiaires, le contrat de professionnalisation ou CDPI permet d'acquérir une expérience professionnelle, l'acquisition d'une qualification n'intervenant qu'en seconde position**



Q33 : Quel est pour vous le principal intérêt de ce type de formation en alternance ? (12155 répondants)

## ZOOM : les bénéficiaires EN EMPLOI, 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou le CDPI

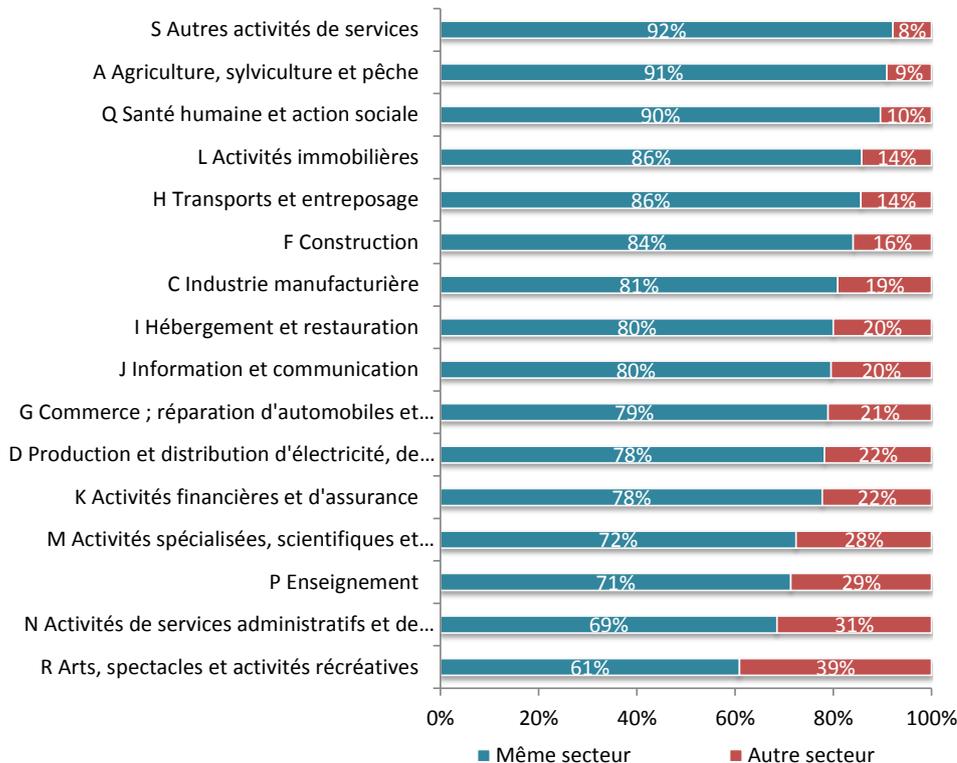
- ▶ **63% des répondants sont en emploi dans la même entreprise que celle du CP/CDPI.**
- ▶ **93% des répondants travaillent dans la même région après le CP ou CDPI.**

80% des répondants qui ont changé d'entreprise après le CP ou CDPI travaillent dans la même région.
- ▶ **81% des répondants travaillent dans le même secteur d'activité (NAF21) que durant le CP ou CDPI.**

Mais 44% des répondants qui ont changé d'entreprise après le CP ou CDPI travaillent dans le même secteur d'activité.

## Zoom : en emploi 6 mois après le contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Plus 90% des répondants en emploi ayant réalisé le CP ou CDPI dans des entreprises du secteur des Activités de services, de l'Agriculture ou de la Santé sont restés dans le même secteur d'activité après le CP ou CDPI**

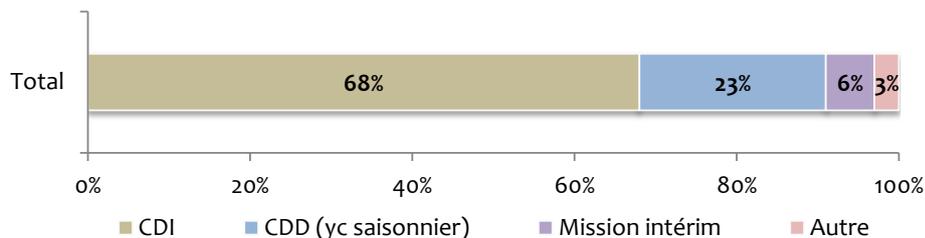


## Zoom : en emploi 6 mois après le contrat de professionnalisation ou CDPI

- ▶ **90% des répondants travaillent à temps plein, 10% à temps partiel.**

A titre comparatif, en 2011, selon l'Enquête emploi de l'INSEE, 18,6% des salariés sont à temps partiel.

- ▶ **68% des répondants sont en CDI, 23% en CDD (dont 2% un CDD saisonnier), 6% en mission d'intérim.**

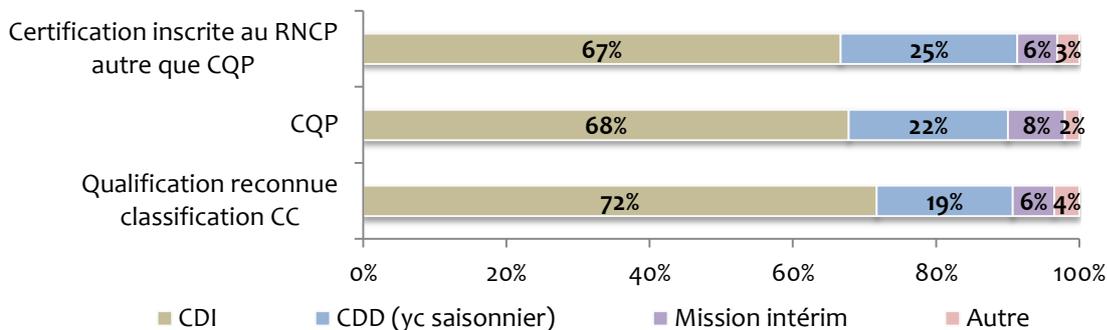


Q3 : 6 mois après la fin de votre CP ou CDPI, vous avez déclaré être en emploi (salarié, indépendant, chef d'entreprise) ou en cours de création d'entreprise. S'agissait-il ? (7423 répondants)

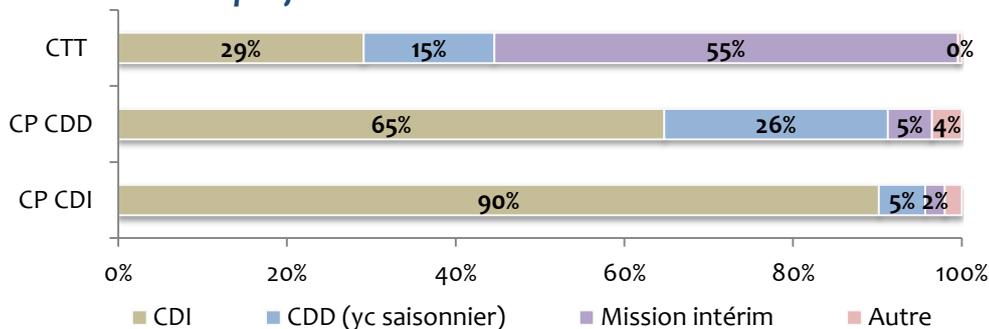
A titre comparatif, en 2012 selon l'enquête d'insertion auprès des contrats d'apprentissage (7 mois après la fin du contrat), 59% des sortants étant en emploi à durée indéterminée, 26% en emploi à durée déterminée et 7% en intérim.

## Zoom : en emploi 6 mois après le contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Les bénéficiaires ayant suivi une Qualification reconnue dans une classification de convention collective sont davantage en CDI dans leur emploi post contrat**

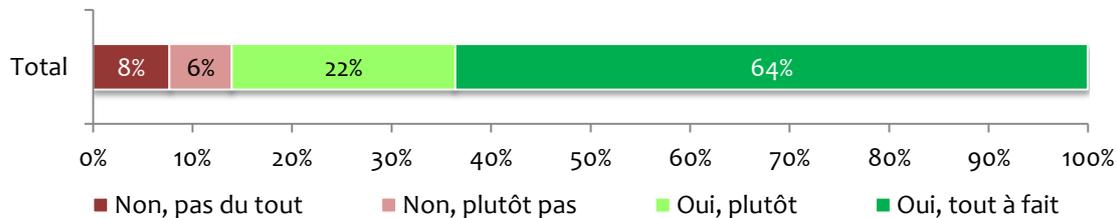


- **65% des bénéficiaires d'un CP CDD ayant un emploi sont en CDI 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation**



## Zoom : en emploi 6 mois après le contrat de professionnalisation ou CDPI

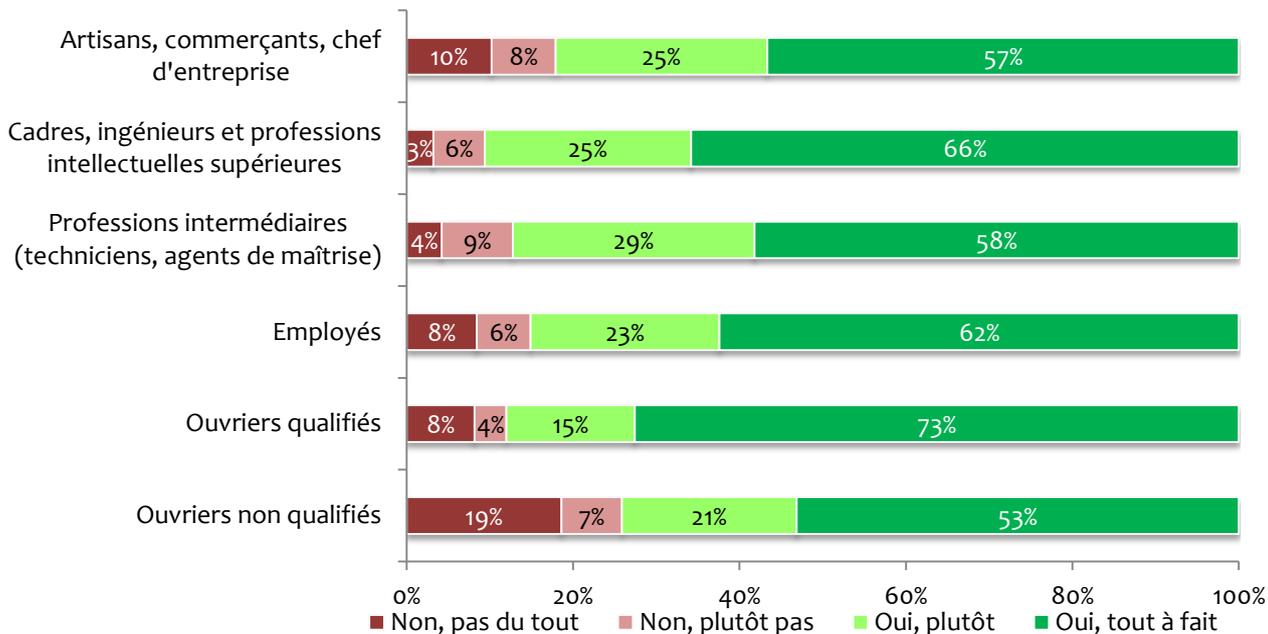
- **86% des répondants jugent que l'emploi occupé 6 mois après le CP ou CDPI correspondait à la formation suivie**



Q12 : Cet emploi correspondait-il à la formation que vous aviez suivie en contrat de professionnalisation ou CDPI ?  
(7402 répondants)

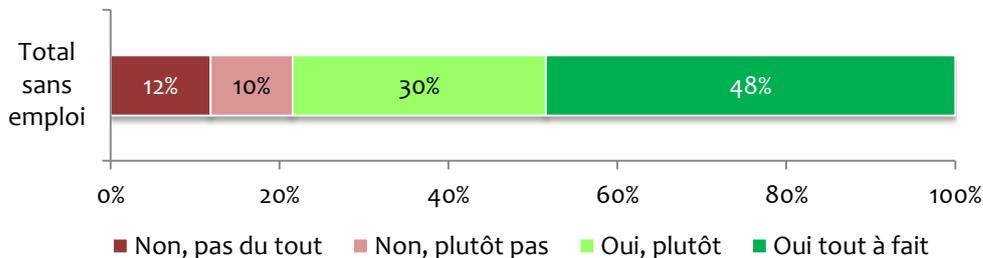
## Zoom : en emploi 6 mois après le contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Les cadres, ingénieurs et professions intellectuelles supérieures et les Ouvriers qualifiés sont davantage à estimer que l'emploi occupé 6 mois après le CP ou CDPI correspondant à la formation suivie**



## ZOOM : les bénéficiaires SANS EMPLOI, 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

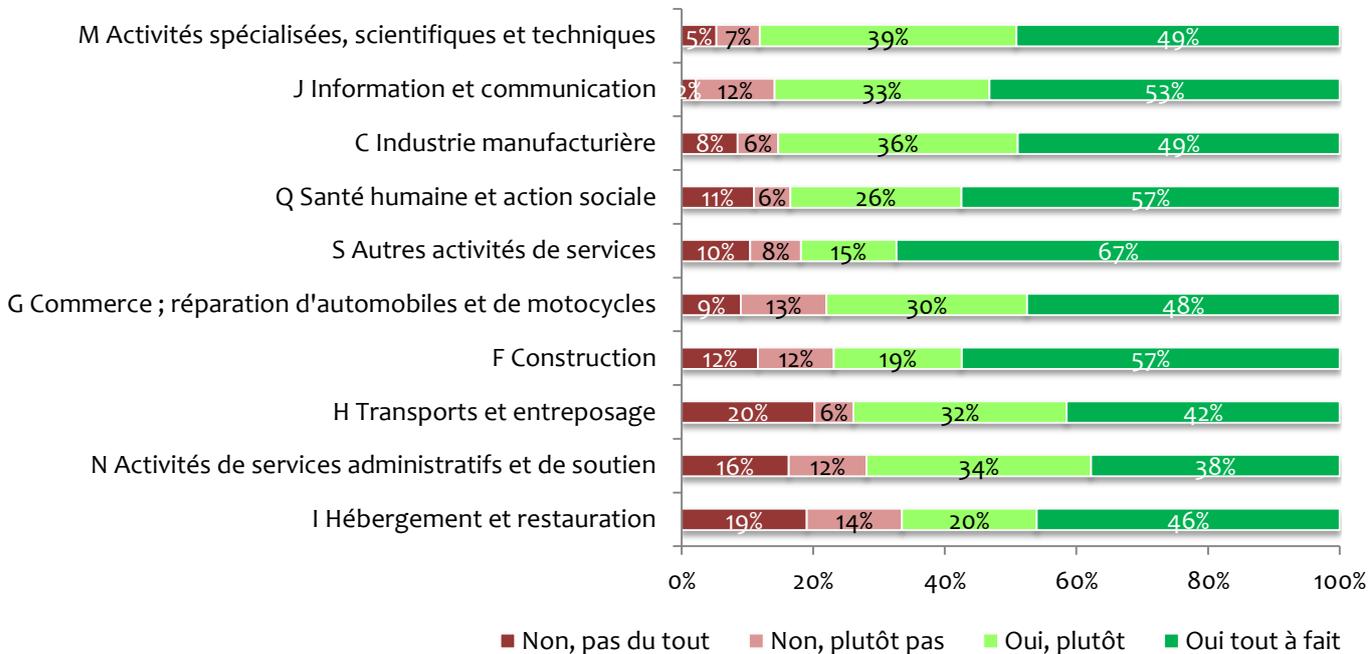
- ▶ **93% des répondants sans emploi étaient alors en recherche active (seuls 7% estimaient ne pas être en recherche active)**
- ▶ **78% des répondants sans emploi recherchaient alors un emploi qu'ils jugeaient correspondre à la formation suivie, donc au global une bonne pugnacité dans le projet professionnel**



Q14 : L'emploi que vous recherchez alors correspondait-il à la formation que vous aviez suivie en CP ou CDPI ? (2067 répondants)

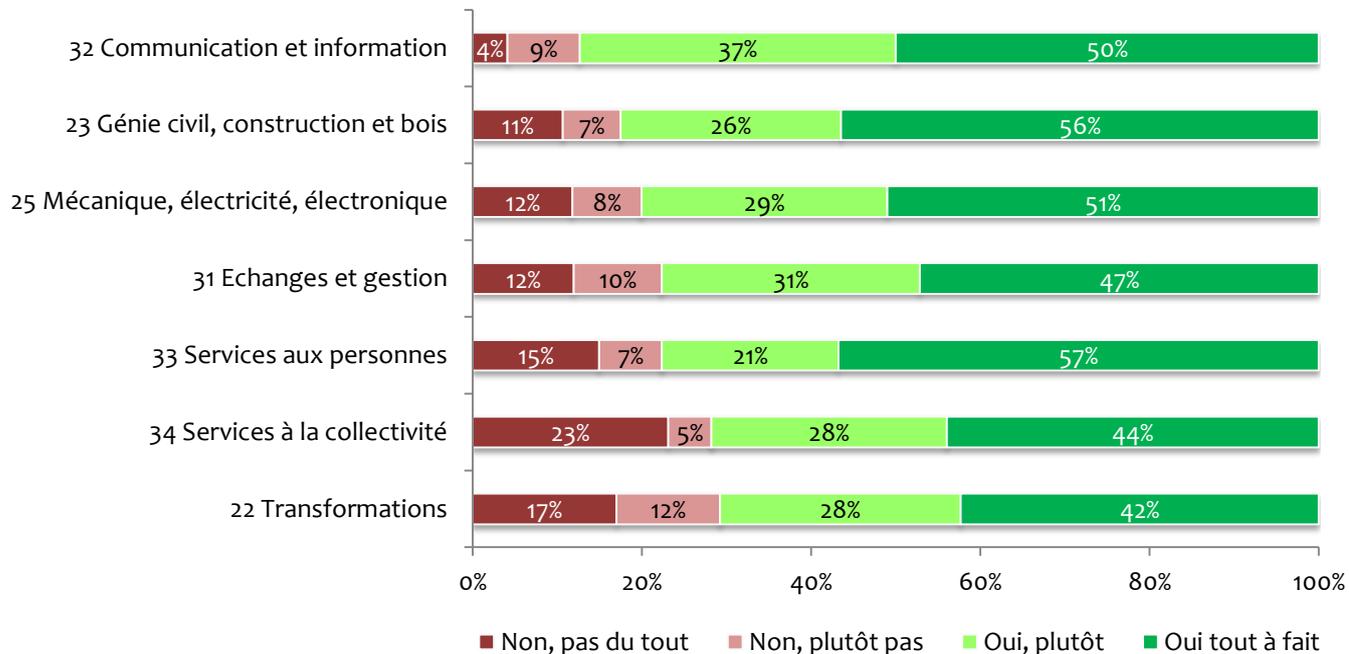
## Zoom : sans emploi 6 mois après le contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Plus de 8 bénéficiaires sur 10 sans emploi ayant réalisé leur CP ou CDPI dans les secteurs des Activités spécialisées, scientifiques et techniques, de l'Information et communication, Industries manufacturières et de la Santé recherchaient un emploi dans le même domaine que celui de la formation suivie**



## Zoom : sans emploi 6 mois après le contrat de professionnalisation ou CDPI

- **Plus de 8 bénéficiaires sur 10 sans emploi ayant réalisé leur CP ou CDPI dans les domaines de la Communication et Information, Génie civil et Mécanique, électricité et électronique recherchaient un emploi dans un le même domaine que celui de la formation suivie**

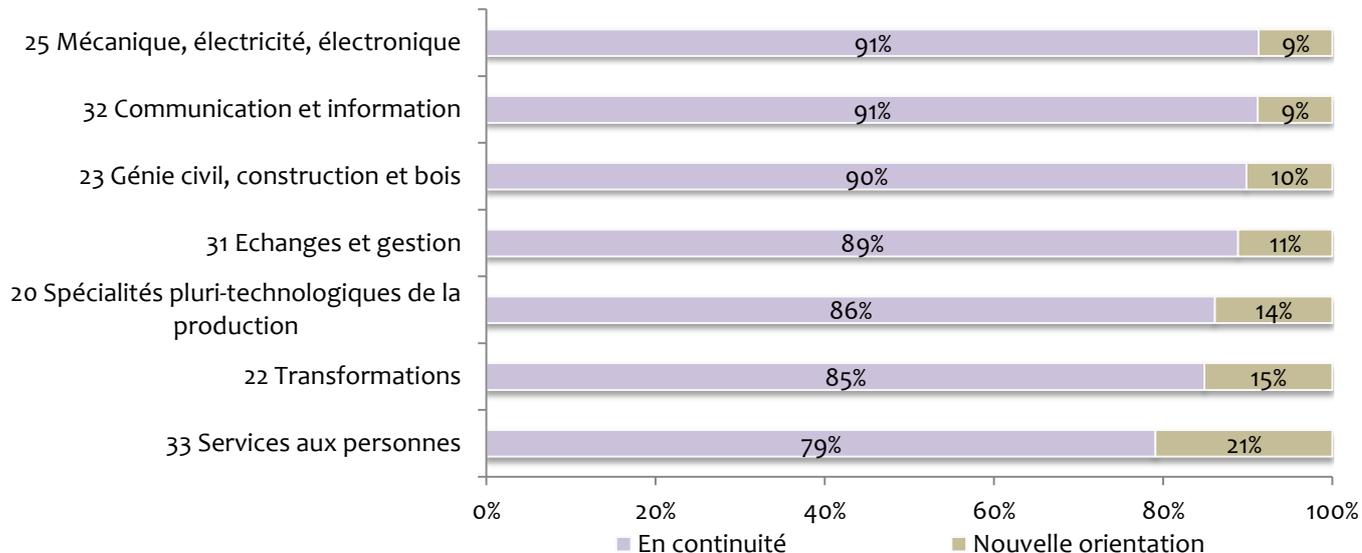


## ZOOM : les bénéficiaires EN FORMATION, 6 mois après la fin du contrat de professionnalisation ou CDPI

- ▶ *88% des répondants en formation 6 mois après la fin du CP ou CDPI suivaient une nouvelle formation en alternance.*
- ▶ *Par ailleurs la formation de 88% d'entre eux s'inscrivait en continuité de celle du CP ou CDPI.*

## Zoom : en formation 6 mois après le contrat de professionnalisation ou CDPI

- **On note enfin que cette continuité dans les thématiques s'élève à plus de 90% si la formation du CP ou CDPI relevait des domaines de la Mécanique, électricité, électronique, de la Communication et Information et du Génie civil, construction et bois**

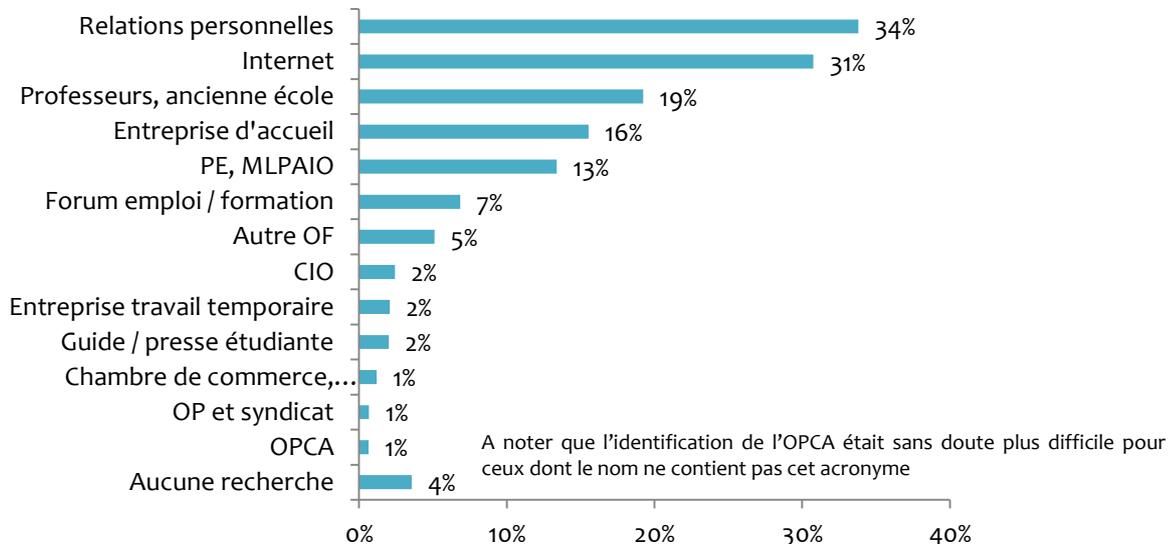


Les « Services aux personnes » concernent davantage les formations de :

- Santé (85% de poursuite de formations en continuité)
- Accueil / hôtellerie / tourisme (71% de poursuite de formation en continuité)
- et Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes (85% de poursuite de formations en continuité)

## Information sur le contrat de professionnalisation ou CDPI

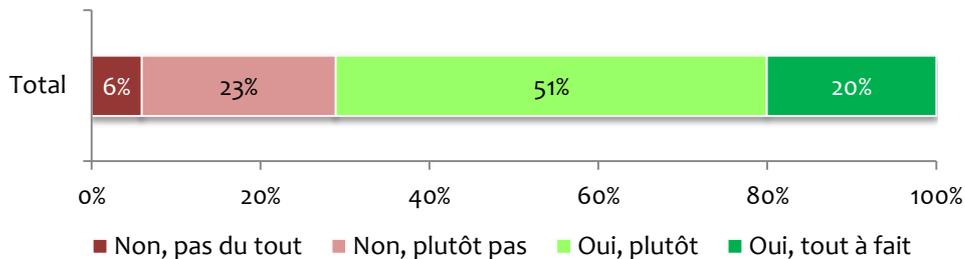
- **Les deux principaux pourvoyeurs d'information sur le contrat de professionnalisation ou CDPI sont les proches (famille et amis) et Internet**



Q19 : Auprès de qui avez-vous trouvé de l'information avant de choisir votre contrat de professionnalisation ou CDPI ? (12215 répondants)

## Information sur le CP ou CDPI

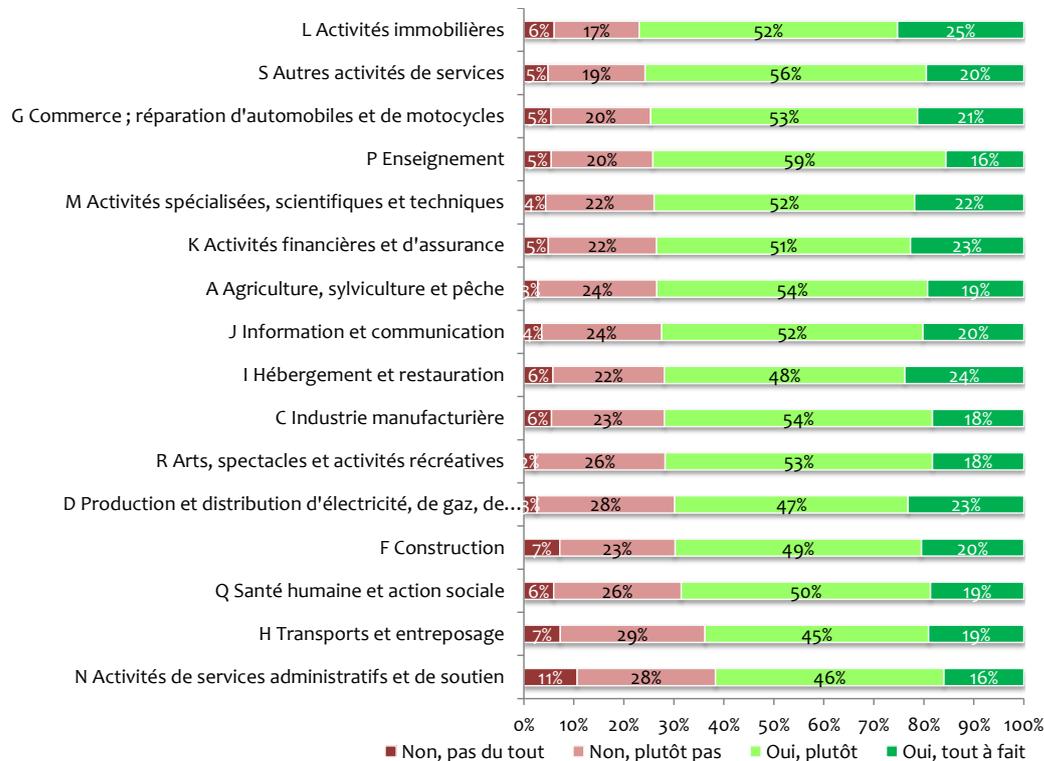
- **71% des répondants estiment qu'il a été facile de s'informer sur le contrat de professionnalisation ou CDPI**



Q20 : Globalement, considérez-vous qu'il est facile de s'informer sur les CP ou CDPI ? (12108 répondants)

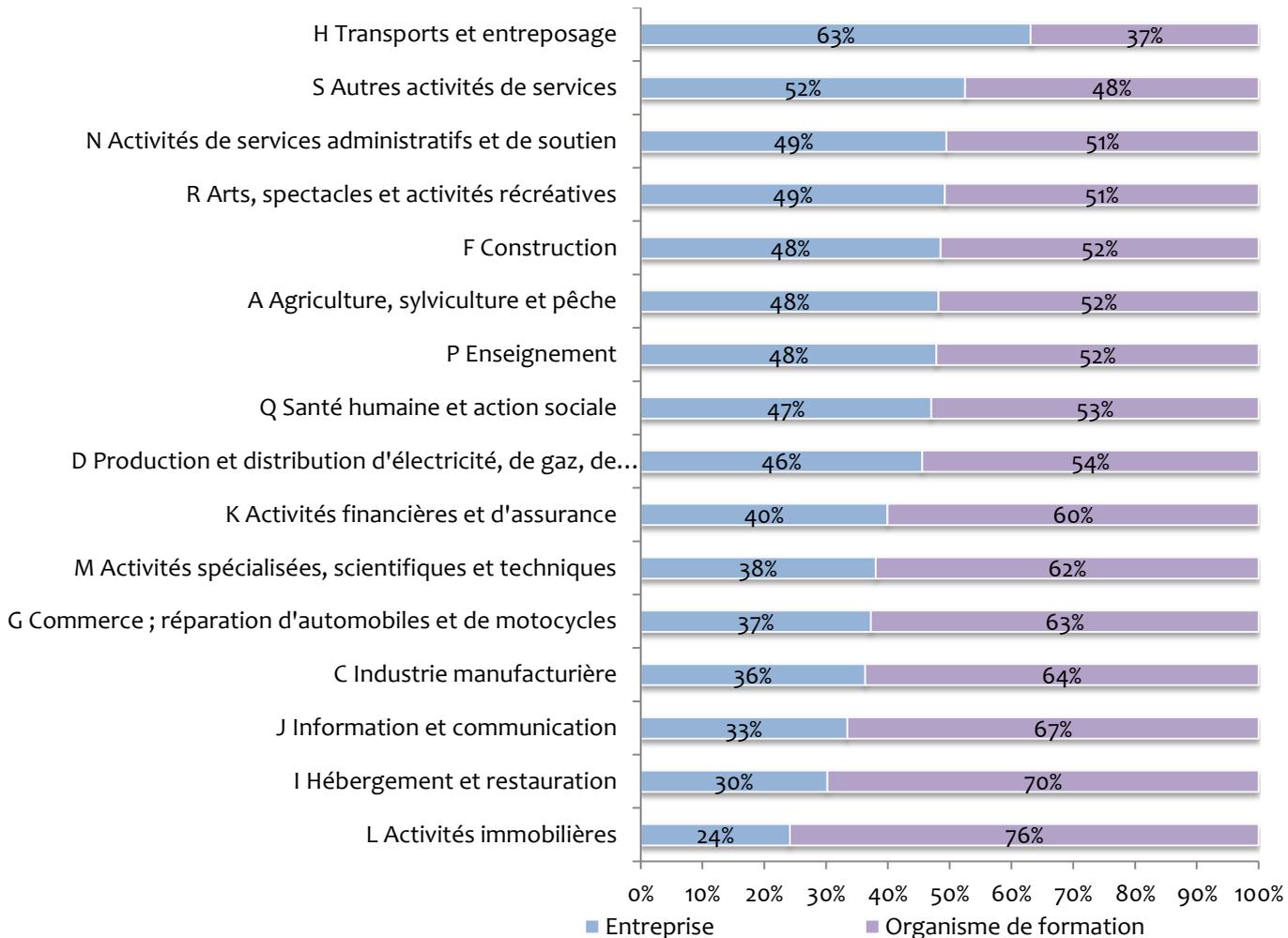
## Information sur le CP ou CDPI

- **S'informer sur le CP ou le CDPI semble plus facile pour les CP ou CDPI réalisés dans les secteurs des Activités immobilières, des Services et du Commerce (autour de 75% et plus)**



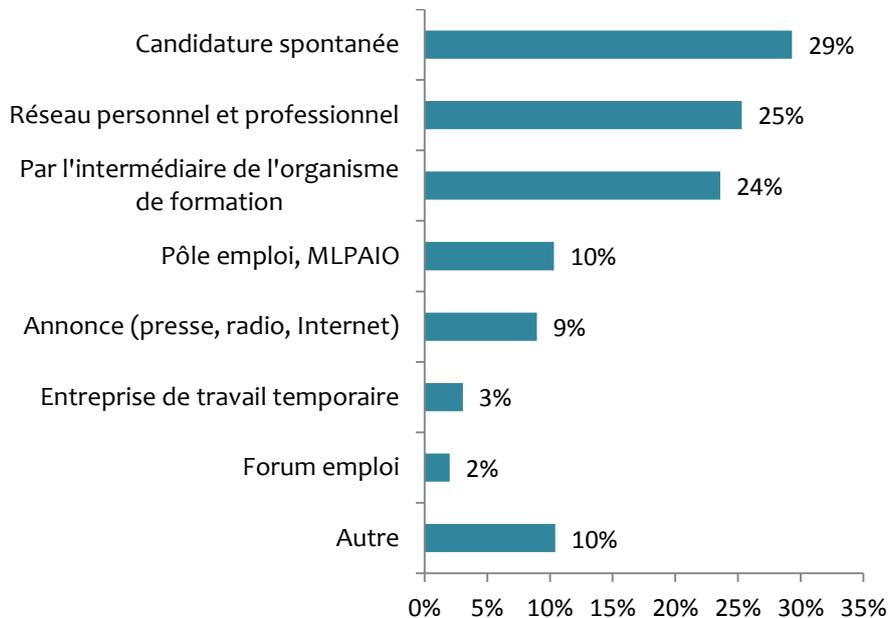
## Information sur le CP ou CDPI

- ▶ **Avant la signature du CP ou CDPI, 58% des bénéficiaires avaient d'abord trouvé l'organisme de formation, 42% l'entreprise**
- ▶ **Les répondants ayant réalisé leurs CP ou CDPI dans le secteur des Transports et celui des Activités de services ont majoritairement trouvé l'entreprise avant de trouver l'organisme de formation**  
*En rappel, les bénéficiaires d'un CP ou CDPI dans le secteur des Transports connaissent un taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois parmi les plus élevé.*
- ▶ **Les répondants ayant réalisé leurs CP ou CDPI dans les secteurs des Activités immobilières et de l'Hébergement et restauration ont très majoritairement (plus de 70%) trouvé l'organisme de formation avant de trouver l'entreprise**



## Information sur le CP ou CDPI

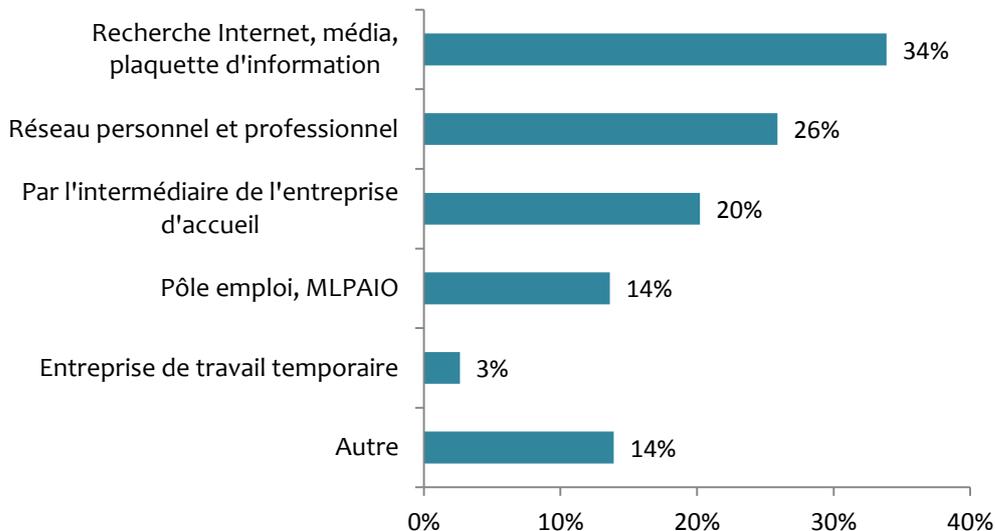
- **Quasiment la moitié des bénéficiaires a trouvé l'entreprise par candidature spontanée ou par son propre réseau**



Q22a : Comment avez-vous trouvé l'entreprise ? (12156 répondants)

## Information sur le CP ou CDPI

- **Plus de la moitié des bénéficiaires a trouvé l'organisme formation par une recherche Internet, média, plaquette d'information ou par son propre réseau**



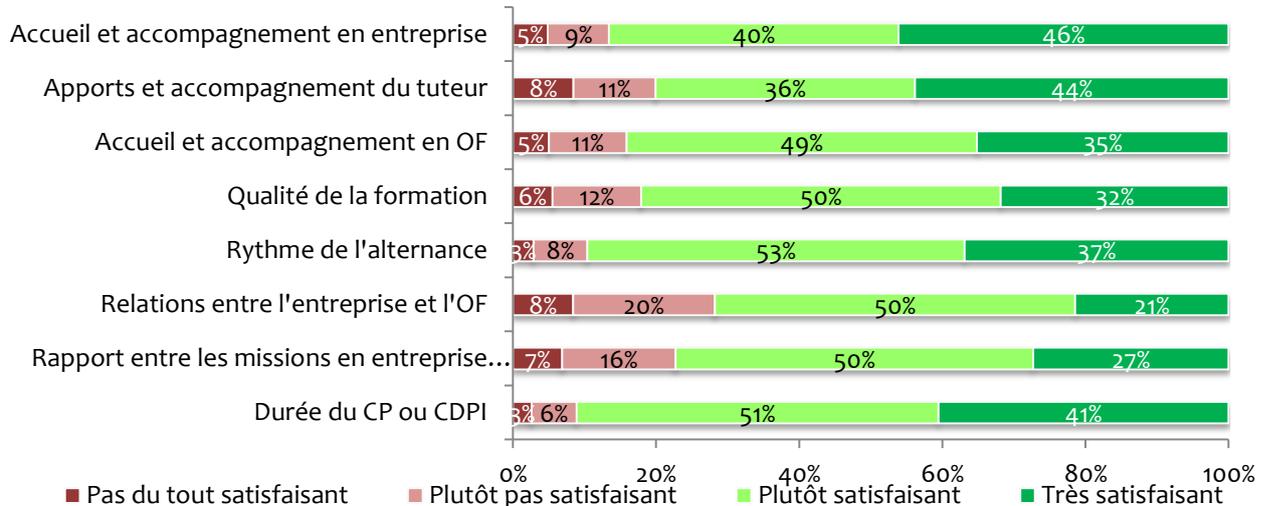
Q22a : Comment avez-vous trouvé l'organisme de formation ? (12156 répondants)

## Déroulement du contrat de professionnalisation ou CDPI

- ▶ *Une satisfaction très importante des bénéficiaires sur le déroulement du contrat de professionnalisation ou CDPI, tant en entreprise qu'en organisme de formation*

## Déroulement du CP ou CDPI

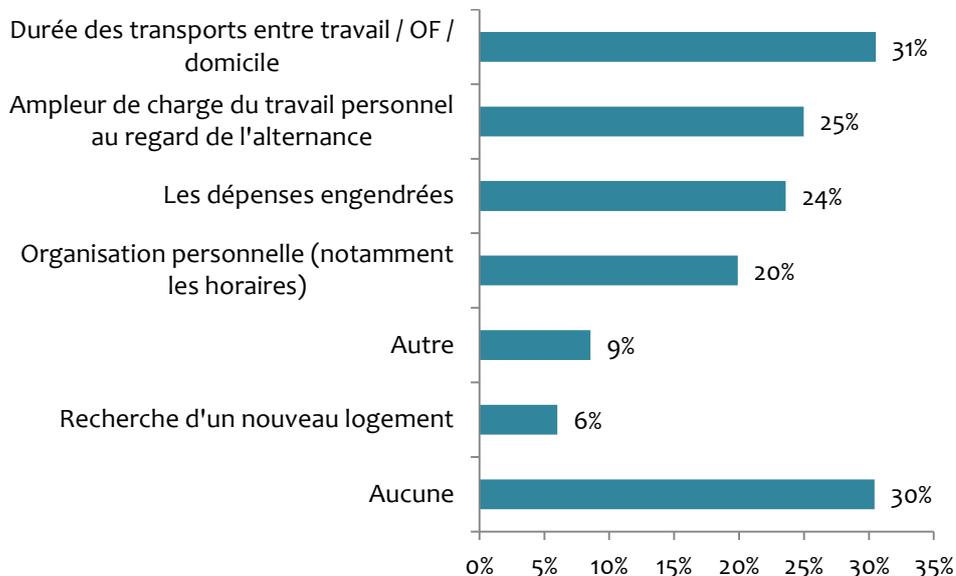
- ▶ *En particulier, 91% des bénéficiaires jugent satisfaisant la durée du contrat, de même que le rythme de l'alternance (90%) et l'accueil et accompagnement en entreprise (87%).*
- ▶ *En revanche, ils sont un peu moins satisfaits en matière de coordination: relation entre l'entreprise et l'organisme de formation (72% de satisfaction) et rapport entre les missions en entreprise et la formation suivie (77% de satisfaction)*



## Déroulement du CP ou CDPI

- **La principale difficulté concerne la durée des transports entre le lieu de travail, l'organisme de formation et le domicile**

A noter que 30% estiment n'avoir éprouvé aucune difficulté.



Q31 : Quelles difficultés importantes avez-vous rencontré au cours de votre formation en alternance ? (12011 répondants)

## Les zooms à venir

- ▶ ***L'influence de l'insertion par l'analyse approfondie, notamment :***
  - Des caractéristiques des formations suivies dans le cadre du contrat de professionnalisation (thématiques ou spécialités, natures de la formation et niveaux)
  - Des caractéristiques des entreprises porteuses du contrat de professionnalisation
- ▶ ***La compréhension des différences régionales***
- ▶ ***L'analyse des professions qui recrutent après le contrat de professionnalisation***
- ▶ ***L'analyse du phénomène de « poursuite d'étude » après le contrat de professionnalisation***